



Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 19 mai 2022

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille. IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Mme FRASCA Geneviève (pouvoir à CHARLET Jocelyne)

Monsieur le Président:

Bonsoir à toutes et tous. Il est 18 heures 30, on va démarrer.

Désignation du secrétaire de séance

Je propose qu'on désigne madame Évelyne URBANIAK comme secrétaire de séance, s'il n'y a pas d'objection. Pas de problème ?

Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Et puis d'accueillir tout de suite une nouvelle conseillère municipale, madame Brigitte MORANTIN, que beaucoup connaissent, je pense. Ce n'est pas tout le monde qui a été adjointe aux affaires scolaires et à la culture pendant deux mandats, de 2008 à 2020. Donc, bienvenue. On a pu se rencontrer hier matin et, donc, voilà, bonne séance. Cela fait suite à la démission de monsieur Richard VEREZ, il y a quelques jours. Le point suivant, c'est l'approbation du PV précédent, donc, du 7 avril. À part ça, on est à 28, on est presque en intégralité. Je vais simplement signaler qu'on a le pouvoir de madame FRASCA pour madame CHARLET, les autres conseillers municipaux étant présents.

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Sur le PV du conseil municipal du 7 avril, monsieur MASCARTE, vous avez une remarque ?

Monsieur Mascarte:

Deux petites remarques concernant la page 20 sur 56, vous dites : "On vous donnera des renseignements précis." Cela concerne le 62, en l'occurrence le 62-32. À ce jour, je n'ai rien reçu. Cela concernait les fêtes et cérémonies. Donc, je n'ai encore rien reçu. Et ensuite page 26 sur 56,

comptez-vous informer le conseil municipal suite à mon intervention concernant le 73-221, concernant le fonds de péréquation où il était inscrit 140 000 euros pour une DSC de 39 277 euros. Pour info, vous disiez : "On informera le conseil municipal la prochaine fois du montant réel à mettre dedans." Il y a peut-être autre chose. J'ai tendance à faire confiance aux services comptables, mais suffit-il que l'information soit descendante. Voilà ce que j'avais à faire comme remarques concernant le PV.

Monsieur le Président

Oui. Est-ce qu'on peut ajuster le son ? Est-ce que le public m'entend ? Moi, ça va. OK. Monsieur MASCARTE. Faites un essai.

Monsieur le Président

Vous m'entendez ? Je peux vous la refaire si vous voulez. Je ne sais pas si monsieur le Maire m'autorise. Non ?

Monsieur le Président

Moi, j'ai compris, je vais vous le rappeler. Effectivement, vous parliez de la page 26 sur la DSC. Effectivement, il s'agit bien de 39 277 euros, donc ça change le budget. Comme on l'avait évoqué, de toute façon avec la crise énergétique, etc., on sera sans doute amené à faire une décision modificative, donc on l'intégrera à ce moment-là. Et sur les éléments fêtes et cérémonies, on en reparlait avec l'adjointe aux finances ce matin. Les éléments vont vous être envoyés. C'est vrai qu'on aurait dû en reparler lundi en Commission des Finances et c'est un oubli. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la forme de ce PV, est-ce qu'il était correct ? J'ai vu passer, surtout qu'on a un journaliste, c'est la Voix du Nord et pas la Voix des Gens, même si c'est un titre sympathique pour un journal. Monsieur BACHIRI

Monsieur Bachiri:

Oui, on m'entend ? Là, comme ça ? Je ne sais pas. Ça grésille beaucoup. Soit je continue et je vous agace

Monsieur le Président

Est-ce que vous pouvez essayer de bouger peut-être les enceintes, Monsieur THIROUX ?

Monsieur Bachiri :

Ça va mieux, comme ça ? Non. Là, comme ça ? Non, toujours pas. Si c'est moi, je ne prends plus la parole. Ça va mieux ? Oui. Pas sûr. Si, ça va mieux ? OK, très bien. Espérons que ça procède jusqu'au bout. D'abord, bonsoir à toutes et tous. Bienvenue à toi, Brigitte, dans ce conseil. Moi, c'était plutôt la remarque sur le PV, sur la page trois. Concernant la question qui avait été posée sur Rêve d'enfant et vous vous étiez engagé à revenir vers nous. Est-ce que vous allez le faire au fil du conseil ou est-ce que vous le faites, la réponse, maintenant ? Comme on parle toujours du PV, on va valider un PV pour lequel on a échangé et, en fait, on n'a pas la réponse. C'est juste pour qu'on ait toujours la trame qui fonctionne bien.

Monsieur le Président

Je reste sur la même ligne. C'est une question qui a été posée, elle a été posée au début du conseil municipal ; je vais y répondre tout à l'heure. Il n'y a pas de soucis, j'ai les éléments. Madame Poulain.

Madame Poulain

Pour ma part, je souhaiterais faire une intervention spécifique, si vous me le permettez.

Monsieur le Président :

Sur le PV ?

Madame Poulain
Sur sa globalité.

Monsieur le Président :
Sur sa...?

Madame Poulain :
Sur la globalité, je voudrais faire une déclaration.

Monsieur le Président :
Allez-y.

Madame Poulain :
Alors, en fait, je tenais à évoquer trois sujets d'actualité pour notre ville. Le Centre Social, bien sûr, la rue de la Paix et aussi les investissements. D'abord, du point de vue de la majorité, sur le Centre Social, on a bien compris que tout était fait pour le fragiliser, mais nous en reparlerons. S'agissant de la démolition des tours de la rue de la Paix, nous savons que des réunions sont organisées avec les habitants. Mais visiblement, elles amènent plus de questions que de réponses. Et sur les investissements, la majorité refuse de revoir ses priorités. Sur ce point, rappelons que les élus majoritaires préfèrent mettre 300 000 euros dans un pôle de cohésion sociale qui n'en a que le nom ou 600 000 euros dans les travaux place Bordeu qui ne résoudront même pas les problèmes actuels. Tout cela, au lieu de budgétiser le changement de nos deux terrains synthétiques. À ce propos, j'ai eu l'occasion de revoir le reportage d'Élise Lucet sur le sujet de 2018 et, au début de la vidéo, on voit un ballon rebondir sur le terrain avec les petits bouts de plastique qui sautent. Eh bien, je ne sais pas si vous êtes allés voir sur nos terrains à nous, mais il n'y a même plus de bout de plastique. Grosso modo, on laisse nos enfants courir sur du béton. Bref, les priorités de Via Waziers sont immuables. Place Bordeu, pour la postérité et Pôle de cohésion sociale pour redorer le blason. Même les agents de la ville ne croient pas à ces projets, puisqu'on les voit quitter la mairie les uns après les autres. Pourquoi toutes ces remarques ? D'abord pour rappeler la non-légitimité de cette majorité. Aujourd'hui, nous en avons les preuves. Après avoir distribué des flyers autour de la place Bordeu et de l'avenue Guironnet, la réunion publique sur les travaux a attiré deux habitants et une commerçante. Tous les autres étaient des élus. Si ce n'est pas un signe que vous n'arrivez pas à mobiliser personne. C'était vraiment trop d'effort que d'aller taper aux portes ? Je rappelle que l'avenue Guironnet, c'est quand même huit maisons. Mais ce qui est plus grave encore, c'est surtout que les sujets sont traités à la légère et que des décisions sont prises sans que les conséquences soient mesurées ni même pensées. Dans un premier temps, sur l'avenue Guironnet, je vous rappelle qu'il a fallu qu'on aboie très fort pour que la route soit refaite complètement, ce qui n'était pas prévu dans les plans initiaux. En réunion publique, et sur le Wazierois, on nous présente un visuel de l'avenue sans câble. Et quand on pose la question, on comprend que la majorité n'a même pas pensé à l'enfouissement des câbles. Alors d'abord, vous faites de la publicité électorale mensongère dans le journal municipal. Et en plus, vous mettez encore une fois en danger les finances de la ville, puisque les projections financières sont absentes. Sans parler du fait que votre projet est très loin d'être une priorité pour cette ville. Alors, il est évident que vous avez fait de mauvais choix, ça peut arriver, mais si vous vous obstinez, ces choix seront irrémédiables et les dégâts irréversibles. Je suis sûre que vous atteindrez un de vos objectifs, celui d'entrer dans l'histoire de Waziers. Par contre, ce qu'on retiendra de vous, au mieux, c'est que vous n'étiez pas au rendez-vous et, au pire, c'est que vous avez négligé la sécurité des habitants et surtout des enfants. Je voudrais finir sur les propositions que nous aurions faites si nous avions été à votre place. D'abord, sur le volet social, je rappelle que la ville touche 2,5 millions d'euros de recettes sur la DSU et que les indemnités des élus sont majorées, grâce à cette DSU. Sur ce volet, nous aurions proposé un vrai diagnostic préalable en lien avec chaque acteur du social de la ville. Parce qu'on est plus fort dans la diversité et que les idées créatives et motivantes naissent toujours du terrain et pas dans un coin de bureau.

Sur la rue de la Paix, ensuite, nous aurions été moins conciliants avec le bailleur social pour tenter d'obtenir des garanties dans l'attente de la démolition des tours. On voit bien aujourd'hui que les prestations du bailleur ne sont plus au rendez-vous, mais que les locataires continuent toujours de verser le même loyer, et bien, avec nous, la ville aurait défendu les locataires, soutenu la création d'un collectif et on les aurait aidés jusqu'à la consignation des loyers si nécessaire. D'ailleurs, on vous avait demandé un comité de suivi spécifique que vous n'avez jamais mis en place. Et sur les investissements, oui, ViaWaziers avait un programme, mais la liste candidate qui n'avait pas pris l'ampleur des dégâts des terrains synthétiques, aurait dû agir en liste majoritaire responsable en revoyant sa position, en pensant d'abord à l'intérêt général et à celui de nos enfants en particulier. J'en appelle sincèrement à tous les membres de cette majorité : s'il vous reste un peu de bon sens, ne suivez pas le loup comme des agneaux. Pour notre part, nous ferons systématiquement une intervention en début de séance, dans la limite des cinq minutes que nous accordons évidemment le règlement intérieur, pour alerter sur les dysfonctionnements. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président :

Je ne vais pas répondre sur le fond, c'est le même refrain et des éléments seront amenés dans ce conseil municipal et les prochains. Juste préciser que le journal municipal s'appelle le WAZ'infos et que, à mon avis, vous confondez le Pôle de cohésion sociale et le Pôle jeunesse et sports puisque le Pôle de cohésion sociale, il ne coûte pas 300 000 euros. Alors, on va passer au point suivant qui est la constitution des listes. Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Si vous permettez, je ne vais pas faire une très longue déclaration, mais sur un certain nombre de points, je veux rappeler également les propositions. Si on n'a plus aucun micro qui va...

Monsieur le Président :

Je suis désolé de ce que nous subissons encore aujourd'hui. La dernière fois, il y avait déjà eu une alerte.

Monsieur Michon :

Oui, celui-là va. On devrait en trouver quand même trois qui fonctionnent, encore un qui fonctionne. Oui, je disais que je ne voulais pas faire une déclaration très longue, simplement rappeler, pour aller dans le même sens, un certain nombre de propositions que nous avons faites aussi bien au débat d'orientation budgétaire qu'au cours du vote du budget. Ça, c'est ma première remarque, qui rejoint, d'ailleurs, un certain nombre de remarques qui viennent d'être faites. La deuxième, c'est pour revenir sur l'avenue Guironnet. J'ai quand même été particulièrement surpris. On a discuté d'un certain nombre de choses, rappelons-nous, et disons qu'heureusement que dans un certain nombre de cas nos remarques ont été prises en compte, sinon on aurait été à une véritable catastrophe sur ces travaux. Mais ce qui me chagrine le plus, c'est qu'on a une commission Grands travaux, or le projet que j'ai vu sortir sur WAZ'infos et qui a été présenté, j'allais dire à la population. Peut-être que j'exagère ; deux ou trois personnes de l'avenue Guironnet ne nous a pas été présenté, n'a pas été discuté, ni à la commission des Grands travaux d'ailleurs, ni ici, au conseil municipal. Je voulais aussi le signaler. Merci.

Monsieur le Président :

Alors, je ne vais pas redire ce que j'ai déjà dit là-dessus. On a pris en compte le 26 février en commission, les remarques que vous avez pu constater. Monsieur Bachiri l'a dit par lui-même : on a pris en compte un certain nombre de remarques. D'autres ont été faites grâce à cette réunion. On retravaille encore les choses avec, cette fois-ci, des retours en plus des élus, mais qui viennent des habitants.

Constitution des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année 2023

Sur le point suivant, c'est la constitution de la liste des jurés de la cour d'assises du Nord pour l'année

2023. Il faudrait désigner s'il vous plaît un élu par groupe. Donc, un élu pour Agir pour Waziers, un élu pour Engagés pour Waziers et un élu pour ViaWaziers, pour descendre et faire le tirage sur le logiciel en attendant d'indiquer à qui vous donnez le pouvoir de votre équipe. Je ne sais pas si vous avez... Monsieur Michon, pour votre groupe. Madame Mazure pour le groupe Agir pour Waziers. Madame PARNETZKI ? D'accord. Et pour vous ? Sébastien CINQUEMANI qui donne son pouvoir à madame Poulain. Donc, Monsieur FERENZ... Qui donne son pouvoir à Sébastien FERENZ. Est-ce que les personnes peuvent descendre maintenant, madame la directrice des services ? Les personnes peuvent descendre maintenant pour le logiciel ?

Vote des taux d'imposition

Allez-y. Donc, le point suivant, c'est le vote des taux d'imposition. Je passe la parole à madame CHARLET.

Madame Charlet :

Le point cinq, la finance, concerne le vote des taux d'imposition. Il y a eu un petit raté concernant une petite case à noter. C'était bien pour mentionner qu'on optait donc pour la diminution sans lien des taux. Donc, ça ne change en rien. Les taux restent identiques. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,17 %. Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 81,62 %. Donc, on demande de repasser au vote cette délibération, parce qu'il manquait une petite croix.

Monsieur le Président :

Monsieur MICHON, une question ? Il ne démarre plus maintenant.

Monsieur Michon :

Non, ce n'est pas une question. Simplement pour rappeler qu'au cours d'une précédente réunion, j'avais attiré l'attention sur la question de la liaison des taux. Qu'on se renseigne, parce que je ne suis pas sûr, on verra l'année prochaine, que le fait de baisser nos taux de taxe foncière ne va pas influencer à l'avenir sur la compensation de la taxe d'habitation. Ce qui est une règle là-dedans. Et donc, effectivement, il fallait bien le signaler. Mais je veux simplement rappeler que, bien évidemment, nous allons nous abstenir, comme nous l'avons fait au budget sur les taux parce que, vous verrez tout à l'heure, je ferai, une petite démonstration au cours d'une autre question que, vraiment, c'est pour pouvoir dire : "On a baissé les taux." Donc, à tout à l'heure.

Monsieur le Président

Alors, avant de passer au vote, on va passer au vote formel sur l'approbation du PV du conseil municipal. Il n'y avait pas d'autres remarques. Sur le PV du conseil municipal. On ne l'a pas voté. Je reviens en arrière. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est contre le PV avec les remarques qui ont été faites ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Et donc, une remarque de madame POULAIN sur la délibération numéro cinq.

Madame Poulain :

Oui, pour notre part, en cohérence, on va voter pour, puisqu'on avait voté pour la première fois. Simplement, on va quand même rappeler avec la promesse qui avait été faite aux Wazierois, c'était une baisse de 8 % d'un coup. D'ailleurs, pour avoir pu échanger avec pas mal de personnes depuis, beaucoup avaient compris ça. Mais ce n'est pas grave. On ira expliquer sur le terrain aux Wazierois la vision de cette baisse.

Monsieur le Président :

Je redis ce que j'ai déjà dit là-dessus : ça n'avait jamais été précisé comme ça. Et alors, vous êtes arrivée un peu tard dans la campagne à l'époque, mais on a eu des réunions où on s'est dit, là-dessus, est-ce qu'on le fait en milieu de mandat, la totalité ? Est-ce qu'on le fait étalé ? Et on n'avait pas tranché. Si.

Madame Poulain

Pardon, mais le porte-à-porte, je l'ai fait. D'accord ? Et le discours, c'était "une baisse du taux d'imposition de 8 %". Reprenez votre programme, c'est écrit tel quel dessus.

Monsieur le Président :

Sur le mandat. Monsieur BACHIRI

Monsieur Bachiri

Quand vous dites ça, ça me fait un peu rire. Mais on va y aller quand même là-dessus. Madame CHARLET est à côté de vous et j'espère qu'elle va s'en rappeler. Vous vouliez faire un super coup d'entrée. Vous vouliez baisser d'un seul coup de 8 % sur l'arrivée de mandat. Vous vouliez le faire. Je vous ai déconseillé de le faire pour prendre la température de la ville avant d'agir. Vous vouliez le porter, en une seule fois. Monsieur DESMONS, s'il vous plaît, ce n'était pas il y a si longtemps. C'était il y a un an, ma trahison, et il y a deux ans qu'on était ensemble. S'il vous plaît, de grâce, ne dites pas de bêtises. Madame CHARLET était présente dans le débat. Je vous avais déconseillé de le faire une seule fois. Et on était parti pour le faire en une seule fois, 8 %. C'était ça le débat. On ne va pas refaire la campagne, mais c'était ça le débat.

Monsieur le Président :

Alors, on passe au vote sur cette correction du vote, de la diminution du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties sans lien des taux. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Six abstentions. Qui est pour ? 23 votes pour. Merci. Le point suivant, je redonne la parole à madame CHARLET

Remboursement de frais

Madame Charlet

Il s'agit là de remboursements de frais, tout simplement, pour Monsieur Romain DUPUIS qui a eu une somme de 36 € suite à un règlement de sa visite médicale pour le renouvellement de ses permis C et D, tout simplement.

Monsieur le Président :

Pas de questions, j'imagine. C'est classique. On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Point numéro sept. Je redonne la parole à madame CHARLET.

Délibération pour la formation des élus municipaux et fixation des crédits affectés

Madame Charlet :

Il s'agit d'une délibération pour la formation des élus municipaux et des fixations des crédits affectés. Donc, c'est un nouveau décret qui est une réforme de la formation des élus. Cette formation des élus conforte ce droit à la formation en pérennisant les dispositions de financement, en simplifiant l'accès à la formation et en apportant une plus grande garantie des qualités des formations délivrées. Je précise que la collectivité ne peut financer des formations au profit de ces élus que si ces formations sont relatives à l'exercice du mandat de l'élu local. C'est une chose. Chaque année, toute collectivité doit annexer au conseil d'administration un tableau administratif, récapitulatif des actions de formation de ses membres financées par la collectivité. Maintenant on doit avoir une délibération spécifique annuelle qui est nécessaire. Et donc le plafond, je pense que c'est indiqué, mais on ne le voit pas forcément très bien. Donc, pour nous, le montant correspond à 8,33 des indemnités de fonction qui est consacré à la formation des élus au titre de l'année 2022. Les formations, ça ne change pas : on fait des demandes, il y a la liquidation de la prise en charge avec le justificatif des dépenses. Et puis il y a aussi le DIF qui peut s'annexer, justement, à la formation et avoir un compte qui peut être fait maintenant sur une plateforme numérique.

Monsieur le Président :

Une question, Madame Poulain.

Madame Poulain :

D'abord, j'ai deux questions préalables qui vont en entraîner deux autres, en fait. Pouvez-vous d'abord m'expliquer comment vous arrivez aux 8,33 % ? Le calcul. Et pouvez-vous me confirmer que, par exemple, vous Madame CHARLET, vous n'avez droit, comme les autres d'ailleurs, qu'à 18 jours de formation sur le mandat ? Oui ? La première question, c'est l'explication sur les 8,33 %.

Monsieur le Président :

On a mis 10 000 euros au budget en formation. D'ailleurs, ça n'avait pas fait de remarque. Je crois que ça a été adopté à l'unanimité, cet article-là — les 10 000 euros. Et on a budgétisé 120 000 euros d'indemnités des élus, sachant que c'est un peu en-dessous, mais dans le budget on met toujours un peu plus. Et donc 8,33 % de 120 000 ça fait 10 000 euros. Et ces dernières années, je n'ai pas ressorti les chiffres des comptes administratifs, mais il y eu des années où je pense qu'on a été à 3 000 euros consommés, des fois 8 000. Ça dépend aussi de s'il y a des conventions. Nous, on a une convention, je crois, assemblée entière. Donc, ça doit être trois ou 4 000 euros — même peut-être pas, 3 200 de tête —, qui permet à l'ensemble du conseil municipal, qu'on soit un, 15 ou 29 de participer aux formations. Et du coup, sur la deuxième, c'était le nombre de jours, 18 jours. A priori, n'importe quel élu a le droit à ces 18 jours. Et je précise : qu'on soit dans un groupe ou pas dans un groupe, d'ailleurs. Du coup, on divise les 10 000 par 29 pour retrouver la part de chacun. Est-ce que ça répond à vos questions ?

Madame Poulain :

Alors oui, et donc ça confirme qu'on est en désaccord, puisque vous écrivez — à juste titre d'ailleurs — que le plafond se calcule sur la base des indemnités maximales théoriques et non pas sur ce que vous avez budgétisé. Oui, mais ça a son importance quand même. Parce que je rappelle qu'on a un indice brut terminal qui sert à déterminer les indemnités des élus, que le pourcentage, pour le maire, est de 55 %, pour les adjoints, de 22 %, et majoration de la DSU, c'est 65 % pour le maire et 27,5 % pour les adjoints. Au total, ça nous fait 133 017,48 euros à l'année. Et donc, votre pourcentage, il est de 7,5 %, pas de 8,33 %. Ça, c'est le premier point. Je suis désolée, j'ai encore ressorti ma calculette. Et sur les 18 jours de formation, on a une incompréhension aussi. Pour moi, tel que c'est écrit, vous écrivez : "Chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat." Là, pour moi, vous faites une confusion, puisqu'il s'agit en fait ici du congé de formation. C'est-à-dire que ça concerne uniquement les élus qui sont salariés. C'est pour ça que je me permettais de poser la question pour madame CHARLET, puisque je sais qu'elle n'a plus d'activité, forcément. Et, en fait, il s'agit là d'indemniser les pertes que les conseillers municipaux pourraient avoir du fait de ce congé formation que l'employeur a obligation de donner à la personne, mais par contre, il n'a pas obligation de la rémunérer. Ce sont deux précisions qu'il faudrait faire, parce que, tel que la délibération est écrite, elle n'est pas juste. Et du coup, j'en viens à ma troisième question, c'est : de quel droit de formation est-ce qu'on parle ici en particulier ? Parce que, vous l'avez dit, à juste titre, on a voté, dans le budget, une ligne à 10 000 euros. Vous l'avez voté, puisque vous êtes la majorité. Pour moi, il n'y a pas besoin de délibération, s'il s'agit de ce budget-là. Pourquoi ? Parce que, d'abord, la jurisprudence considère qu'on ne peut pas refuser une formation au seul motif qu'elle dépasse la ligne qui est inscrite au budget. Sauf si on atteint le plafond des 20 %. Donc, en fait, même si vous mettez 10 000 euros sur votre ligne budget, si on a besoin de dépenser plus, c'est en fonction des besoins, vous serez obligé de passer une DM en conseil municipal pour expliquer que la ligne a été dépassée. Ça, c'est un fait. Moi, je pense plutôt qu'il s'agit là, en fait, de demander au conseil municipal la possibilité d'abonder directement le compte DIF des élus, sur la plateforme qui a été ouverte en janvier 2022. Et donc, on ne parle pas de la même chose. Est-ce qu'on est d'accord ou pas ? Je vous pose la question, c'est vous qui avez écrit la délibération.

Monsieur le Président :

Vous aviez évoqué le sujet lundi soir en Commission des Finances. Vous avez dit : "On n'est pas d'accord sur le truc." Vous n'avez pas voulu l'expliquer. Maintenant, vous donnez tous ces éléments-

là. On va perdre du temps.

Madame Poulain:

Excusez-moi, monsieur le maire, mais la majorité, c'est qui ? C'est vous.

Monsieur le Président :

Oui.

Madame Poulain :

Normalement, je suis censée poser des questions, pas vous apporter les réponses.

Monsieur le Président :

Oui, mais quand vous faites...

Madame Poulain:

Donc, je dis que le débat, on l'a en conseil municipal. En plus, je vous ai alerté lundi. Donc, j'attendais quand même que vous le revoyiez et que vous expliquiez les points.

Monsieur le Président :

Moi, je l'interprète différemment, puisqu'on passait normalement une délibération comme ça en début de mandat. Tel qu'on l'a compris, c'est qu'on doit en passer une tous les ans, dorénavant. Donc, là, on la passe comme ça. Et on est tous d'accord, on l'a tous voté, les 10 000 euros de formation des élus. Là-dessus on était d'accord. Et en fait, ça ne suffit pas de le passer comme ça. Moi, je le comprends de cette façon-là. On n'est pas d'accord là-dessus. On pourra en rediscuter avec le contrôle de l'égalité derrière. Mais, du coup, on doit délibérer. Et à l'inverse, moi, je ne suis pas d'accord sur votre analyse, c'est que justement, ça plafonne à 10 000 euros. On s'est mis d'accord là-dessus et on ne pourra pas passer de DM si on ne délibère pas avec cette délibération. Après, on chipote. Si les gens veulent avoir un peu de formation supplémentaire, ils vont la prendre, il n'y aura aucun souci évidemment.

Madame Poulain :

Je vais vous donner la référence. C'est le tribunal administratif de Toulouse du 2 octobre 2009, l'arrêt s'appelle madame Christine Argentin. Pour être tout à fait exacte. Et une dernière question, vous écrivez : "Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre élus." Ce qui signifie que ces 10 000 euros doivent être partagés à parts égales entre les élus. On est d'accord ? OK. Alors, je reprends la circulaire que vous m'avez vous-même transmise et je lis : "Au regard du juge administratif, la collectivité ne pourra pas limiter la prise en charge des frais de formation en fonction du montant susceptible d'être alloué individuellement à chacun des élus." Est-ce que ça ne vous paraît pas contradictoire ?

Monsieur le Président :

Non.

Madame Poulain :

Non. Alors, je vais aller plus loin. Parce que là, en fait, si on vote 10 000 euros, qu'on divise par 29, ça fait 344,82 euros par conseiller. On est d'accord ? Pour donner deux exemples dont on a connaissance, puisque dans le compte administratif, on avait l'information, vous avez eu deux personnes qui sont parties en formation ABS en 2021 pour un coût de 1 749 euros. Et nous, on a une formation, cette année, en février, on était trois pour 1 650 euros. Calculez comme vous voulez, avec les 344 euros, il n'y en a pas assez. Ni pour l'un, ni pour l'autre. Et du coup, le fait de laisser cette mention en l'état, ça veut dire que vous instaurez une limitation qui est manifestement excessive du droit à la formation des élus et en particulier à la formation des élus d'opposition. Donc, si vous la laissez comme ça, on la contestera. Maintenant, ce que je vous propose, on n'est pas

pressés, puisque la ligne est inscrite au budget. Ça ne bloque personne. Donc, je vous propose de retravailler, de prendre les informations, de vérifier ce que je viens de dire et de revenir avec une nouvelle délibération le mois prochain.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon:

On avait aussi une intervention là-dessus. Alors, rappeler un peu le principe. Effectivement, on est obligé d'avoir une ligne dans le budget d'un montant pour la formation des élus. Par contre, il faut être clair que la loi prévoit qu'en aucun cas on ne peut limiter la participation à la formation des élus sous prétexte qu'on n'a pas inscrit suffisamment au budget. Ça, c'est clair. Toutes les jurisprudences ont condamné les maires qui ont fait cela. Ça, c'est la première chose. Et la deuxième chose effectivement, j'avais vu exactement le même principe : on ne peut pas dire qu'il y a une répartition équitable entre chaque élu de ce montant, parce que ça se compte à la journée. C'est-à-dire qu'on a une possibilité d'un certain nombre de formations et toutes les formations ne coûtent pas la même chose. Vous le savez très bien, depuis des années, il y a des formations qui coûtent plus ou moins cher selon les organismes, selon le contenu et selon la durée, quelquefois. Donc, effectivement, il faut revoir la formulation. Pas la question des 10 000 euros. Parce que les 10 000 euros, on met un montant, mais on sait que ce montant il peut évoluer par une DM jusqu'au moment où on arrive au plafond et le plafond se calcule bien comme il a été indiqué sur la totalité des émoluments théoriques tel que la délibération de début de mandat a choisi. C'est-à-dire : nous, on a choisi, et on ne s'y est pas opposé de majorer en fonction de la DSU. Donc, le calcul se fait bien sur ce montant théorique. Donc, voilà, je voulais ajouter à ça. Et je pense qu'effectivement il faudrait reprendre calmement cette délibération. Il n'y a pas le feu à la maison, il n'y a pas le feu au lac. Mais je ne me souviens pas d'ailleurs avoir voté cette ligne au budget. Comment ? Oui, mais je n'ai pas voté le budget.

Monsieur le Président :

De toute façon, comme c'était indiqué, il n'y a pas d'urgence absolue. On a juste une sollicitation de la sous-préfecture là-dessus. On va la retravailler en vérifiant les éléments pour la prochaine fois. Tout ça pour ça. On aurait pu gagner un peu de temps si vous nous aviez donné les éléments avant.

Madame Poulain :

La prochaine fois, Monsieur Desmons, donnez-moi le sujet, je vais vous écrire la délibération, on ira plus vite.

Monsieur Michon :

Monsieur Desmons, sur cette question-là, je fais appel à votre mémoire. Pendant toute la période où vous avez été dans l'opposition, vous avez pratiqué de cette manière-là. C'est-à-dire en commission, poser des questions et puis n'amener le débat qu'en séance plénière. On a beaucoup appris de vous, Monsieur Desmons. Contrairement à vous qui n'avez pas tout appris, quand vous étiez dans l'opposition.

Monsieur le Président :

Sur des sujets comme ça, où on est sur la pure technique, évidemment, chaque élu ici qui veut se former, il n'y aura pas de blocage. Là-dessus, je trouve qu'on fait de la polémique pour rien. Passons. Donc, cette délibération est reportée ? Je vais peut-être tout de suite vous indiquer les tirages sur la délibération numéro trois, sur les jurés titulaires. Donc, nous avons... Madame Cordier, pardon. Vous n'avez pas de micro.

Madame Cordier :

C'est très rapide. Du coup, ce sont des programmes de formation. On n'aura pas forcément les informations, puisqu'on ne fait partie d'aucune commission ni réunion. Du coup, est-ce que vous

comptez communiquer sur les programmes de formation et comment ?

Monsieur le Président :

Le principe, en fait, c'est que vous pouvez aller chercher partout sur Internet. Il y a beaucoup d'associations, en général, d'élus. Celle qu'on utilise depuis quelques années, c'est la FECl, Fédération des élus citoyens et indépendants, il me semble, qui a un catalogue très riche sur tous les domaines auxquels un élu peut être confronté. Donc, c'est vraiment à vous de voir les programmes que vous allez trouver sur Internet et vous les sollicitez. Le groupe Engagés a sollicité, il y a quelques mois, pour une formation sur le budget. Nous, on est inscrits, au niveau de Via Waziers, dans une convention où on a accès à tout le catalogue. Et ça permet de parler aussi de la notion de groupe. Effectivement, individuellement, chacun a le droit aux 340 euros et quelque. Mais on peut aussi se mettre d'accord dans un groupe et se dire nous : si on prend une convention à plusieurs, ça permet d'aller piocher, d'avoir une espèce de catalogue à la Netflix, où on peut aller chercher un certain nombre de formations sur l'année pour beaucoup moins cher. Ça répond à votre question ? Mais allez- y. Il y a plein des organismes de formation pour les élus.

Madame Cordier :

Allez chercher sur Internet pour avoir...

Monsieur le Président :

Oui. Si vous voulez, on peut vous donner le catalogue de la FECl qu'on connaît bien, par exemple. Donc, je voulais vous donner les noms des personnes tirées au sort. Donc on a monsieur (Abdelhamid Boukar), qui habite rue Lucien Moreau. Monsieur Stéphane (Collin) qui habite impasse du Bivouac. Madame Arlette (Corey), qui habite rue des Saules. Monsieur Marc (Deglave) qui habite rue du 1^{er} Mai. Monsieur Jean-Paul (Jori), rue Paul Langevin. Madame Chantal (Pièce), avenue des Déportés. Ça, c'est pour les titulaires. Et pour les suppléants, nous avons madame (Enda Ben-Youssef), rue Paul Langevin. Madame Carole (Desnos-Watarkovski), rue des Houillères. Madame (Faïza Haddouche), impasse du Bivouac. Madame (Sabah Hamdaoui), rue Marcel Bultez. Monsieur Christian Leclerc, rue des Houillères. Madame Émilie (Lens), rue Faidherbe. Madame Nadia (Mahamour), rue de Belfort. Monsieur Kevin (Desrue), rue Jean Lurçat. Madame Marie-Christine (Quinet), Place Bordeu. Madame Amandine (Sala), rue Jean-Baptiste Betremieux. Madame Laurie (Vanuclou), Place Moche. Monsieur Florian (Vinquel), rue Maillet-Delporte. Voilà pour les suppléants. Je reprends l'ordre du jour du conseil municipal, donc, la délibération sept étant reportée. Donc, la huit, c'est un sujet qui va sans doute susciter quelques commentaires :

Demande de garantie d'emprunt pour la réalisation de l'opération de 29 logements à Berce-Gayant.

Maisons & cités nous a sollicité pour cautionner le prêt de 3 417 183 euros dont il avait besoin pour mettre en place le lotissement de logements sociaux qui est en cours de construction Berce-Gayant. Historiquement, j'avais toujours une position, dans l'opposition, où j'étais contre la garantie d'emprunt. J'ai passé beaucoup de coups de fil au mois de décembre-janvier, quand j'ai été sollicité par Maisons & cités, avec Douaisis Agglo, avec Maisons & cités. Et effectivement, on n'a pas le choix. Sinon, le programme ne se fait pas. D'autant que, quand le programme avait été initié par monsieur Michon, notre maire honoraire, maire à l'époque, il s'était engagé à le faire. Donc, de toute façon, ça aurait compromis le projet. Donc, quand ils m'ont parlé de ça au mois de janvier, j'en ai parlé à l'équipe majoritaire, qu'il faudrait une fois que le contrat serait prêt — ce qui est un peu paradoxal parce que le contrat, on ne l'a reçu qu'il y a quelques jours. C'est pour ça qu'on ne le passe que maintenant, alors que les travaux ont démarré. Mais ils avaient mon engagement de principe que ce serait présenté d'ici quelques semaines. Donc, je vous sollicite pour qu'on puisse valider cette caution pour le prêt, pour que les logements à Berce-Gayant puissent se faire. Je rappelle aussi que cette opération va nous permettre, avec la déconstruction des immeubles cité Dincq et cité du Vivier, d'avoir un peu de mou, j'allais dire, pour qu'on ait quelques personnes qui

puissent être relogées là-bas. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Bien sûr, comme vous l'avait dit, ça va nécessiter quelques réactions. Et concernant cette demande de garantie d'emprunt, au nom du groupe Agir pour Waziers, nous trouvons consternant et intrigant votre demande de garantie d'emprunt pour laquelle vous vous êtes constamment opposé durant les mandats précédents. À l'inverse de vous, nous la voterons sans aller chercher de présumés risques. Au fait, pourriez-vous nous confirmer le montant total des garanties à ce jour ? Une question. Faites ce que je vous dis aujourd'hui et non ce que j'ai pu dire auparavant. En cette période de festival, notre groupe va vous attribuer un César d'honneur pour l'ensemble de votre carrière d'opposant et maintenant de maire, à la fois figurant et acteur du grand bluff.

Monsieur le Président :

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas de remarque. Je suis en train d'ouvrir le compte administratif pour vous répondre sur la garantie d'emprunt. Je dirais que c'est environ 30 millions d'euros. Je vous réponds en direct. Oui, 31 786 000 euros. Vous avez eu le compte administratif. Donc, on passe au vote, s'il n'y a pas d'autre remarque. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité. Merci.

Convention de transfert dans le domaine de la commune des voies, réseaux et espaces communs du projet de lotissement de la Cité Berce Gayant

Monsieur le Président :

Le point suivant est assez lié. C'est pour la partie plutôt lots libres où il y a une convention qui doit être passée pour qu'on soit sûrs qu'une fois que les travaux seront terminés, Maisons & cités nous rétrocede, pour l'euro symbolique, les voiries qui sont dans le plan que vous avez eu, qu'on peut peut-être vous montrer également à l'écran. C'est dans la continuité des logements qui ont été construits il y a quelques années, de ceux qui sont en cours de construction et des lots libres qui sont derrière et sur lequel il y a un panneau, il y a une communication dans le journal municipal. Est-ce qu'il y a des remarques avant de passer au vote ? Non. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Merci. Je vais laisser la parole à monsieur Ferenz pour le point dix.

Subventions aux associations sportives

Monsieur Ferenz :

Bonjour à toutes et tous. C'est le point concernant les subventions aux clubs sportifs, habituellement dans la période de versement des 50 %. Aujourd'hui on est réunis pour ce point-là concernant l'adoption de ces 50 % pour l'ensemble des associations. Oui ?

Madame Parnetzki :

J'ai bien pris note que c'était les 50 % de la subvention par rapport à 2021. Vous n'avez pas encore vu les comptes de 2021 ? La comptabilité, vous l'avez déjà vue ? Pour faire le solde, ça sera en août ?

Monsieur Ferenz :

Oui, ce sera le cas.

Madame Parnetzki :

D'accord. Et je voudrais poser une question aussi. Est-ce que vous allez remettre en place les primes de classement, parce qu'il y a des clubs qui sont bien classés. Il y a l'US Mineurs qui va sans doute monter en R1. Il y a le basket, il y en a sans doute d'autres. Je voudrais savoir si vous allez remettre en place les primes de classement. Je pense que pour certains clubs, ça mérite d'avoir un petit coup de pouce, parce qu'ils ont quand même bien évolué.

Monsieur Ferenz :

On regardera dans une prochaine commission, justement, les associations sportives. Il y aura quelques propositions qui seront faites et ce sera le moment de débattre sur le sujet. Mais les propositions iront dans cet ordre-là. C'est de pouvoir impulser chaque association. Et puis, on voit qu'en plus, aujourd'hui, ces associations-là commencent à avoir du monde, des adhérents qui arrivent. Il faut s'en féliciter, c'est-à-dire qu'on a une belle image et que les membres du bureau travaillent bien. On l'évoquera ensemble lors de la prochaine commission.

Madame Cordier :

Pour la prime de classement, on en avait déjà parlé. Dans le budget, vous aviez dit que c'était sur une des lignes au niveau des sports. C'était noté sur le PV, la fois dernière. Moi, j'avais une autre question par rapport à ça. Si on reprend le budget, on avait diverses associations dont Jeunesse de la Paix où on avait bien mis, inversement en 2021, 2 227 euros et on avait Vétérans de Waziers où il n'y avait pas de versement en 2021 et une proposition pour 2022. Là, si on prend le tableau, la Jeunesse de la Paix n'y figure plus.

Monsieur le Président :

Je vais répondre, parce que j'ai le micro et je connais la réponse. Tu me corrigeras, Sébastien. On avait évoqué que la JP, en accord avec son président, n'ayant pas eu d'équipe engagée sur l'année 2021-2022, n'avait pas de subvention versée, mais qu'on allait regarder pour la rentrée. Ça répond à l'autre point également : on a mis une enveloppe budgétaire au budget, mais on n'avait pas dit telle association puisqu'on ne connaissait pas les résultats (aux ratants) sur les primes de classement. C'est pour ça qu'elle n'apparaît pas sur ce premier versement, parce qu'on n'avait pas acté de subvention pour la JP sur l'année 2022 et, à l'inverse, on avait provisionné 300 euros pour les Vétérans. Du coup, on donne 50 % de 300 euros, c'est-à-dire 150 euros .

Madame Cordier :

D'accord. On aurait pu rajouter la ligne de l'association pour montrer qu'elle est encore existante et mettre zéro.

Monsieur le Président :

Oui, mais parce que ça sert pour envoyer à la trésorerie, pour faire les virements. Donc, on ne va pas faire de virement derrière et on se demandait pourquoi on la mettrait.

Monsieur Bachiri ?

Monsieur Bachiri :

Oui, deux remarques. La première, c'est que, Claudine, je vais te répondre, l'US Mineurs va monter en R1 puisqu'ils sont deuxièmes, c'est officiel, il ne reste plus que deux matchs. Ils sont allés gagner le match à Beuvry, le match qui fait monter. Derrière, il y a un bel article qui a été fait par monsieur (Benedetti), qui va être en ligne demain ou après-demain. Et d'ailleurs, ce qui serait intéressant, c'est maintenant que Waziers va monter en R1, il y a pas mal d'équipes jeunes, aussi, qui vont monter en R1. Les U15 vont monter en R1 aussi. Donc, ça reste vraiment le vrai club du Douaisis là-dessus. D'ailleurs, un : coup de chapeau à la saison de l'US Mineurs, parce qu'après le parcours en Coupe de France, ils vont accéder au R1. Après le R1, c'est le National, ça commence à devenir costaud, intéressant. Par contre, j'ai cru comprendre dans les lignes du journaliste, à travers l'entraîneur, parce qu'il y a aussi une considération qu'il faut avoir en tête, le niveau R1 va obliger aussi à ce que le terrain d'honneur soit aux normes. Et je dis ça maintenant parce que, on va en débattre après, il va y avoir une conséquence. Si vous ne prenez pas la mesure maintenant de faire quelque chose, les joueurs, le club, ont fait le travail qui allait bien pour gagner la saison, mais on risque de les condamner, puisque le terrain ne sera pas fait pour l'année prochaine. Et là par contre, la ligue sera intransigeante puisque le R1 est le plus haut niveau des Hauts-de-France, et au-dessus, ça ne

pardonne pas. Donc, est-ce que oui ou non, on va accompagner là-dessus aussi l'US Mineurs ? Parce que ça permet, par contre, de rayonner. Là, l'image est belle., c'est intéressant.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

J'avais prévu la même question en question diverses. Puisqu'on débat de l'US Mineurs, je vais poser ma question tout de suite. Après, bien sûr, comme Karim, des félicitations d'usage au club, aux joueurs, à l'entraîneur et à toute l'équipe qui font monter en R1 notre première équipe, on sait que derrière, d'autres équipes vont également monter et le problème va se poser. Comme on l'avait d'ailleurs expliqué au budget, elle va se poser non seulement pour l'équipe première, pour le terrain d'honneur, mais elle va se poser très rapidement également sur les terrains synthétiques sur lesquels ils n'auront plus le droit de jouer, donc à terme, y compris mise en danger du terrain avec des travaux lourds à faire. Donc, il faudrait y penser rapidement. Alors, on va revenir à cette proposition. Je vous rappelle quand même qu'au conseil municipal du 20 décembre 2018, nous avons passé une délibération concernant ces terrains, l'une qui concernait les vestiaires, avec une demande de subvention au fonds d'aide du football amateur : les vestiaires ont été réalisés, de ce côté-là, on est à jour. Une deuxième demande avait été également faite en ce qui concerne la mise aux normes du terrain, puisqu'on a un terrain où il manque cinq mètres sur la longueur et on a trois mètres de trop sur la largeur, mais il faut respecter les minimums. L'étude a été faite, Monsieur Ferenz, je vous le dis, parce que souvent, vous redites qu'on va faire l'étude. Je vous rappelle que comme pour les terrains synthétiques, l'étude est faite et elle est aux services techniques. Vous pouvez la reprendre. Le montant des travaux estimés à l'époque était, en gros, de 70 000 euros HT. En gros, on va arriver à 85 000 euros TTC. C'est une question sur laquelle il faudrait s'intéresser rapidement, parce que, à mon avis, on n'aura pas beaucoup de délai de dérogation pour faire ces travaux. Donc, on voulait poser la question en question diverses de mettre cette somme à la DM1, qui, à notre avis, devrait passer au mois de juin, on a beaucoup de discussions depuis tout à l'heure pour ajuster. Notre demande est précise, c'est de mettre en DM1 le montant des travaux, au minimum, pour remettre en état et aux normes le terrain d'honneur.

Monsieur le Président :

Très bien. On est sensibles à ces sujets, évidemment, et on félicite également publiquement monsieur (inaudible), puisqu'il y a un rendez-vous prochainement avec les dirigeants du club. Ce sont des sujets sur lesquels il n'y a pas d'objection particulière. Il faut qu'on regarde ça très attentivement, puisqu'il faut accompagner comme on peut les efforts sportifs qui sont faits. On a parlé beaucoup du football, mais on va parler du basket bientôt qui va monter aussi et qui a des impacts, on en a parlé récemment, sur le sol, sur les paniers. Il faut qu'on regarde ça et on le regarde. Il n'y a pas de souci là-dessus.

Monsieur Michon :

Pour préciser, à l'époque, vous aviez voté la délibération.

Monsieur le Président :

Oui, mais c'est pour ça que je dis qu'il n'y a pas de souci. Madame Poulain ?

Madame Poulain :

Je voulais simplement savoir si c'était possible que soient communiquées à l'ensemble du conseil municipal les fameuses d'études dont on entend parler mais dont on n'a pas connaissance

Monsieur le Président :

Vous savez, il y a beaucoup de documents de travail qui sont dans la mairie qui travaille avec les services techniques, etc. Je vais regarder le sujet avec Sébastien. Ce sont des études qui datent

d'un certain temps, sur lesquelles on retravaille pour voir si elles sont toujours d'actualité. Parce que sur ce genre de choses, en plus, les choses ont bougé. Si on parle des terrains synthétiques, ils se sont dégradés encore plus depuis quelques temps. Donc, vous aurez une réponse plus tard.

Madame Poulain :

Oui. S'il faut se déplacer en mairie, on va y aller, ce n'est pas très loin. Et la deuxième chose, c'est que si forcément ça passe en DM, préparez-nous les documents, parce qu'on vous les demandera, on les redemandera. C'est juste que si vous voulez nous faire perdre du temps, parce qu'on est les seuls à ne pas avoir connaissance de ces études, c'est une façon de voir les choses.

Monsieur le Président :

Alors, sur ces subventions aux associations sportives, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité. Merci. Je passe le micro à nouveau à Sébastien pour le point suivant.

Mise à disposition du bâtiment municipal "La Source Bleue" et conditions d'accès

Cela concerne la mise à disposition de la Source Bleue et les conditions d'accès pour l'US Mineurs, avec les conditions tarifaires qui sont d'actualité. Cela concerne le fameux tournoi qui va se passer avec Pontarlier. On a été sollicités par le club pour avoir la possibilité de loger l'ensemble des équipes de notre commune. Et on fait cette proposition-là pour qu'ils puissent bénéficier du logement et passer un bon moment et représenter notre commune dans le Doubs.

Monsieur Michon et Monsieur Bachiri, dans cet ordre-là. Je donnerai un complément également.

Monsieur Michon :

On voudrait une précision sur la délibération où on descend à deux nuitées, c'est intéressant. Mais je voudrais savoir si on fera payer le même prix à l'ensemble des joueurs, qu'ils soient wazierois ou non.

Monsieur le Président :

Alors, je vais donner un peu plus de contexte et je vais répondre à votre question tout de suite. L'option Wazierois extérieur, c'est pour les équipements additionnels, le matériel de ski ou les VTT, etc. Là, c'est pour une durée très courte, ils vont aller jouer au foot, ils n'ont pas besoin de ce matériel-là. Ce sera le même tarif au final pour les Wazierois extérieurs, puisqu'ils n'ont pas besoin de l'option à 8,50 euros. Donc, ça répond à votre question. Et Sébastien Ferez a fait le lapsus de parler de l'US Mineurs, alors que vous voyez que dans la délibération, ça n'y est pas. Mais c'est vraiment une délibération taillée sur mesure pour eux. Au regard du succès du tournoi de Pâques depuis des années, la situation Covid des dernières années, on a eu de bons échanges avec le club et on a accepté exceptionnellement. En plus, on ne va pas le citer pas ici, mais tout le monde va le reconnaître : un éducateur sportif de la Ville qui est très impliqué dans le club, qui connaît parfaitement le bâtiment. Donc, c'est pour ça qu'on a accepté de passer de cinq à deux nuitées, sachant qu'habituellement ils n'y dorment pas. D'habitude, ils pique-niquent et ils sont logés dans les familles. Mais cette fois-ci, ils n'ont pas pu organiser ça pour le tournoi de Pâques à Pontarlier. Les enfants de Pontarlier n'ont pas pu faire ça à Waziers, parce que, quand ils ont dû organiser ça, ils n'étaient pas sûrs de pouvoir être accueillis avec le Covid correctement, ici. Là, ça leur permet de trouver une solution, les enfants de Pontarlier ayant loué un bâtiment à 45 minutes d'ici environ. Ça va être assez pratique pour nos Wazierois d'aller là-bas. Monsieur Bachiri, vous aviez une question, une remarque ?

Monsieur Bachiri :

L'idée est bonne, pas de problème, et si ce sont nos enfants qui en profitent, on est d'accord avec ça. Mais c'est juste dans la façon dont c'est écrit. Je vais juste vous poser une question : en fait, vous mettez une condition "sous réserve de la présence d'un ETAPS de la Ville". On a tous compris qui il était. Mais comme vous y mettez cette condition, qui va payer l'ETAPS ?

Monsieur Michon :

Il aurait fallu indiquer "un ETAPS volontaire".

Monsieur Bachiri :

Voilà, c'est ça, volontaire. Il y va en tant que bénévole.

Pourquoi je dis ça ? Vous savez que les mots ont leur sens. Aujourd'hui, il est volontaire, on a compris de qui on parle. On sait aussi qu'il va partir en retraite. Si celle-là ne bouge pas, après ça veut dire qu'on va considérer que c'est ça qui va suivre. Donc, c'est juste faire attention à ça.

Monsieur le Président :

On peut ajouter le mot "volontaire" sur la délibération, il n'y a pas de souci.

Monsieur Bachiri :

Volontaire tant qu'il est là, parce que le jour où ce sera une autre personne, il faudra quand même la payer.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Je passe la parole à Frédéric Dogimont.

Régie des manifestations festives et culturelles

Monsieur Dogimont :

Bonsoir à tous. C'est sur la régie des manifestations festives et culturelles, on souhaite ajouter à la régie un pain au thon d'une valeur de 3 euros, pour être assez large. Ce sera sous forme d'un pain bagnat, c'est pour ça que le tarif est de 3 euros. Et c'est pour proposer, pour les différents régimes alimentaires, aussi une solution autre que merguez, saucisses, etc. Nous souhaiterions ajouter ce pain au thon.

Monsieur le Président :

Pas de remarque, on peut passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Point 13, je passe la parole à Madame Margonelli.

Restauration scolaire : Mise en place d'un tarif social pour les repas servis à la cantine scolaire pour l'année scolaire 2022/2023

Madame Margonelli :

Merci. Bonsoir. Le point 13 concerne les tarifs des repas de la cantine. Nous souhaiterions modifier la délibération du 7 avril en ajoutant l'application des tarifs wazierois pour les enfants fréquentant une classe ULIS, même s'ils n'habitent pas la commune. Donc, vous avez les tarifs qui sont affichés. Bien sûr, ça ne concerne pas les maternelles, puisque les classes ULIS ne concernent que les primaires. Donc, 1 euro, 1,50 euros et 2 euros.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon ?

Monsieur Michon :

Le tableau qu'on a là concerne bien les prix à partir du 1er janvier 2022 pour toutes les familles qui vont mettre leurs enfants en restauration scolaire. C'est bien ça ?

Monsieur le Président :

C'est une mise à jour, puisqu'on avait voté le 7 avril pour la rentrée de septembre 2022-2023 et, à la demande de madame Kerrar, d'ailleurs, on avait évoqué le sujet de rajouter les ULIS. C'est pour la

rentrée, pour l'année scolaire 2022-2023.

Monsieur Michon :

C'est uniquement pour les ULIS, la délibération ?

Monsieur le Président :

Oui. On vient compléter la délibération 2022-050 qu'on a adoptée le 7 avril.

Monsieur Michon :

Ce qui veut dire que lors de la délibération précédente, je le regrette, on n'a pas bien fait attention à ce qui se passe. Parce que si je prends la délibération qui avait été passée pour la rentrée scolaire pour le mois de janvier 2020, je parle bien de 2020, les tranches étaient complètement différentes, encore une fois. Bien sûr, on nous met les mêmes prix que sur les délibérations précédentes, sauf qu'il faut un peu gratter et regarder sur les tranches. Alors, je vous dis que, par exemple, la première tranche pour les primaires allait de 0 à 499. Et dans cette tranche-là, on payait 1 euro. Maintenant, quelqu'un qui est à 498 euros va payer 1,30 euro. Il y a eu une augmentation de 30 %, on est passés à côté.

Monsieur le Président :

Je pense que c'est une erreur de copier-coller, parce qu'on n'a pas voulu changer les tranches. On l'aurait présenté clairement.

Monsieur Michon :

Non, mais je vous parle des tranches précédentes, lorsque vous étiez dans l'opposition, Monsieur Desmons. Et la proposition qui a été faite, on est passés à côté. C'est regrettable, mais je vais mettre aussi à votre crédit le fait que non seulement vous avez fortement augmenté la restauration scolaire. Parce que je peux en faire la démonstration : quelqu'un qui est dans la tranche de 370 euros à 499 euros a, par rapport à janvier 2020, une augmentation de 30 % du prix de son repas. Si on prend quelqu'un qui est dans la tranche de 470 euros à 499 euros, il a une augmentation de 20 % du prix de son repas et quelqu'un qui est au-dessus de 470 euros jusqu'à 700 euros, notre tranche étant de 700 euros et plus, a une augmentation, lui, de 33 % sur le prix du repas. Je vais prendre le cas de quelqu'un qui paye une taxe foncière très chère — 1 500 euros revenant à la commune —, ce qui fait que quelqu'un qui a une taxe foncière à peu près de 2 500 à 2 600 euros, la diminution de la taxe foncière que vous avez faite va lui amener 33 euros. C'est-à-dire que son augmentation, au lieu d'être en gros à 50 euros sera à 33 euros. Donc, ce n'est pas mal. Par contre, s'il a un enfant qui va à la cantine et qui est dans la tranche de 470 euros à 700 euros, malheureusement il va sur l'année scolaire payer 33 euros. Il va payer 70 euros de restauration scolaire en plus. C'est-à-dire que, non seulement vous aurez récupéré les 33 euros, mais il sera de sa poche de 37 euros supplémentaires. Merci le social. Donc, je le redis ici, avec beaucoup de fermeté : vous êtes anti-social.

Monsieur le Président :

Je ne vous permets pas de dire ça sur ce point-là en particulier, puisque je viens de rouvrir les tarifs communaux 2020, 2021, 2022. C'est exactement les mêmes tranches. Donc, si le problème est là, il date de votre mandat Monsieur Michon. On est resté, on a appliqué les (inaudible).

Monsieur Michon :

On a pris une délibération, je vous le dis, en décembre 2019 pour la rentrée scolaire 2020. Entre le 1^{er} janvier 2020 et le mois de juillet 2020, où vous avez été élu maire, il n'y a pas eu de modification.

Monsieur le Président :

Vous nous avez fait voter le 4 juin 2020 — convocation du 4 juin, séance du 11 juin —, les tarifs avec les tranches qui sont exactement celles ici. Donc, c'est vous qui avez fait le changement. On n'a fait qu'appliquer ce changement-là. Donc, franchement, une chose comme ça, si on avait changé

les tranches là-dessus, on vous l'aurait dit. Donc, vérifiez vos chiffres.

Monsieur Michon :

Je vais vérifier. Non, parce qu'on a déjà eu le débat l'autre jour, sur la référence à une délibération qui avait été modifiée pour les ACM et les colonies de vacances.

Monsieur le Président :

On est exactement sur la même chose, je l'ai à l'écran. Je ne peux pas l'afficher là-haut.

Monsieur Michon :

Je vais vérifier.

Monsieur le Président :

Vous vérifierez. De toute façon, on parle des ULIS pour la rentrée prochaine, donc on a encore le mois de juin pour corriger le tir, s'il y avait eu une erreur. Mais on reste assez cohérents par rapport à ces trois dernières années. Donc, des remarques supplémentaires ? On passe au vote sur l'application de ce tarif ULIS pour les primaires. Madame Poulain.

Madame Poulain :

En fait, moi, je dis que suite à l'échange qu'on vient d'entendre, qu'est-ce qu'on fait ? On ne va pas voter quelque chose aveuglément sans avoir de réponse. Moi, j'aimerais bien qu'on puisse vérifier l'information avant que ce soit voté. Et dans la mesure où c'est pour la rentrée de septembre et qu'on a un conseil en juin, apportez-nous la réponse au conseil de juin. Je pense que ça paraît plus logique et responsable qu'on ait tous la même information.

Monsieur le Président :

Je suis sûr de moi. Mais si vous voulez, on prend 30 secondes. Si vous pouvez me ramener ma sacoche, s'il vous plaît, qui est à côté de vous et une clé USB, on va mettre la délibération qui a été envoyée en sous-préfecture avec les délibérations de 2020. Comme ça, ça lèvera tout doute. On ne perdra pas de temps. En fait, même 2019, c'était déjà adopté avec ces tranches-là, dès le départ. Mais si vous voulez qu'on l'affiche, on va l'afficher. Il me faudrait aussi votre clé USB, s'il vous plaît.

Madame Poulain :

Je vous propose peut-être de faire une petite interruption de séance, le temps que vous puissiez vous vous retourner et organisez tranquillement le...

Monsieur le Président :

Ça va aller vite. On peut enchaîner sur le point suivant peut-être.

Monsieur Bachiri :

Si vous prenez la clé USB, on ne peut plus rien afficher.

Monsieur le Président :

Sinon, je propose aux présidents de groupe de venir voir sur mon écran. C'est peut-être plus simple, qu'il y a bien la délibération de 2020, ici.

Madame Poulain :

Et vous, non ? Laurence et Kelly ne sont pas présidentes de groupe, donc, elles n'ont pas le droit d'aller voir.

Monsieur le Président :

Donc, monsieur Michon, madame Poulain, madame Dini, madame Cordier, ont pu constater que le 11 juin 2020, les tranches étaient les mêmes. Donc, il n'y a pas eu de changement par rapport à ça.

Ça avait fait l'unanimité en 2019, ça n'a pas bougé depuis. Je l'avais déjà expliqué, en plus, l'État a augmenté la subvention que la commune touche quand elle propose une tarification sociale comme ça. Donc, on n'avait aucune raison de toucher à ça. Et je regrette les propos que vous avez tenus, Monsieur Michon, du coup, sur la base de cette interprétation. Vous auriez pu me solliciter précédemment en disant : "Tiens, c'est bizarre, on ne l'a pas vu avant." Et là, vous parlez tout de suite sur une grande déclaration dithyrambique. Allez-y. Et après on passe au vote.

Monsieur Michon :

Mais je vais vous répéter ce que je vous ai déjà dit tout à l'heure, Monsieur Desmons, vous avez eu dans l'opposition quelques fois des attitudes bien pires. Donc, ne reprenez pas à chaque fois. Alors effectivement, j'ai vu cette délibération. On va voter la délibération, surtout pour les classes ULIS. Je vérifierai ce qu'il s'est passé, parce que j'ai une délibération qui, au 1^{er} janvier, donne des chiffres qui sont différents. Donc, on va vérifier, on va voir ce qu'il s'est passé et on en discutera. Mais effectivement, voilà, je retire, pour cette délibération, les propos que j'ai tenus, c'est-à-dire que vous êtes un anti-social sur cette délibération, mais vous l'êtes sur plein d'autres. Sur les autres, je maintiens, par exemple, les ACM et les colonies de vacances où vous avez complètement soutenu la position de monsieur Dogimont, sans jamais rien dire, sans jamais bouger. Et là, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas d'augmentation réelle.

Monsieur le Président :

Donc, qui est contre ces tarifs ? Monsieur Bachiri et après, on passe au vote. Madame Kerrar, pardon.

Madame Kerrar :

Bonsoir à tous. Très rapide. Je vous remercie déjà de la part des enfants, d'avoir pris en compte la demande du groupe Engagés pour Waziers. Alors, c'est peut-être moi qui l'ai portée au conseil municipal, mais c'était une demande du groupe. Parce que ça paraît dérisoire, mais pour eux et surtout pour les familles, le handicap engendre beaucoup de problèmes, ça engendre beaucoup de frais. C'est petit pour nous et c'est beaucoup pour eux, donc, merci pour les enfants d'ULIS.

Monsieur le Président :

Oui, et puis ils n'ont pas le choix de l'école d'affectation et de la ville d'affectation. Donc, c'était aussi pour réparer cette injustice.

Le point suivant, c'est la création d'un adulte-relais. Comme je l'avais expliqué... Pardon ? On n'a pas fait le vote, effectivement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci.

Création d'un emploi non permanent d'un adulte relais

Monsieur le Président :

La délibération 14, c'est assez long. Vous l'avez à l'écran, vous l'avez dans vos dossiers. Je l'avais déjà expliqué au moment du débat d'orientation budgétaire et même peut-être précédemment. L'idée, c'est d'être accompagnés par l'État dans cette demande de création d'un adulte-relais et donc, c'est la délibération qui doit être prise. C'est une des étapes pour pouvoir le recruter derrière. Donc, l'idée, c'est un contrat très aidé, puisqu'il reste à charge 20 % pour la commune et 80 % par l'État. Il y a une obligation de formation à côté. L'idée est d'avoir un acteur de terrain qui soit un employé municipal et qui travaille main dans la main avec les médiateurs du Centre Social sur la commune. C'est quelque chose qui avait déjà été évoqué, même quand il y a eu des polémiques sur la vidéoprotection, etc., d'avoir un acteur de terrain qui soit aussi un employé municipal. Et par rapport à des choses qui ont pu être dites également sur le Centre Social, c'est d'avoir ce binôme collectivité ville de Waziers et Centre Social Henri Martel. Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, j'ai regardé précisément tout ce que cette personne-là va faire. Je pense que c'est une délibération d'ordre général avec ce qu'on doit mettre dedans, mais elle ne va pas faire tout ça, ce n'est pas possible. D'autant plus qu'il faut qu'elle soit sans emploi, etc. Donc, beaucoup de formation et quand on est en formation, on n'est pas sur le terrain. Donc, ce que j'aimerais c'est qu'on nous précise le rôle exact qu'on va lui demander et non pas cette panoplie. Parce que, bien évidemment, si on laisse croire que la personne va faire tout ça, elle va rapidement être critiquée. Ce n'est pas rien, le poste générique qu'on lui demande. On va le voter, il n'y a pas de souci. Mais on aimerait avoir son rôle exact et les points sur lesquels on va lui demander de travailler et d'intervenir.

Monsieur le Président :

Écoutez, je ne suis pas vraiment d'accord avec vous. Il y a une douzaine de points qui vont constituer des points de ces missions. Il y a des choses qui sont rappelées, qui ne doivent absolument pas être de ces missions. Et là-dessus, il va participer à l'ensemble des points qui ont été rédigés là-dessus. On a travaillé avec le service de cohésion sociale, avec le Centre Social également, puisqu'ils ont l'habitude aussi de rédiger, c'est presque une fiche de poste, de ce genre de personnes. Et encore une fois, il va venir s'inscrire dans une équipe déjà étoffée du Centre Social. À lui tout seul, effectivement, il ne peut pas faire ça, mais entouré d'autres éléments, il pourra. Monsieur Bachiri et après monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Non, mais je crois, pour que le public comprenne un peu mon intervention, vous ne l'avez pas fait, donc je vais lire ce qu'on va lui demander. Donc, c'est quelqu'un "qui doit être âgé de 30 ans au moins. Qui doit être sans emploi ou bénéficier d'un contrat aidé, qui devra être rompu. Qui doit résider dans le quartier prioritaire de la ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville. L'adulte-relais aura pour mission d'accueillir, écouter, concourir au lien social à travers une présence bienveillante sur les quartiers. Assurer une présence active de proximité afin d'identifier les besoins et les attentes des habitants, ainsi que de dissuader les comportements inciviques en favorisant les échanges. Prévenir et aider à la résolution des petits conflits dans la vie quotidienne par la médiation et le dialogue. Mettre en relation avec les partenaires en passant le relais aux professionnels dédiés et à une problématique précise. Favoriser le dialogue social entre services publics et usagers." Si vous ne prenez rien que ça... Comment ? Non, je ne parle pas que de ça. On va continuer. "Lever les incompréhensions entre les personnes et les institutions, faciliter la concertation entre les habitants et les institutions, en favorisant le dialogue et faire remonter l'ensemble des attentes de chacun dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne. Faciliter les échanges intergénérationnels. Accueillir et accompagner le public dans ses démarches administratives et notamment dans des démarches inhérentes à l'administration électronique. Aider à la résolution des conflits de voisinage par le dialogue et la négociation. Assurer une présence sur l'espace public et signaler les dégradations. Informer et orienter les habitants vers les partenaires pouvant répondre aux problématiques rencontrées. Développer la capacité d'initiative et de projets des habitants." Et il y a, là-dedans, des aspects qui requièrent techniquement une sacrée formation. Et c'est un poste de 35 heures.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Oui, je partage pas mal de remarques, mais je vais en faire quelques-unes. Mais tout d'abord pour bien comprendre ce qui est en face de nous sur ce point 14, je pense que l'âge de 30 ans n'est pas le bon. Si vous reprenez le décret 2021-1181 du 14 septembre 2021, il est venu abaisser l'âge des personnes éligibles au dispositif à 26 ans et non à 30 ans. Je pense que ça vaut le coup de le vérifier et de corriger. C'est l'article L5134-102 du Code du travail dans sa version en vigueur. Et pour le coup, je n'ai pas pris d'autre délégation pour le travailler. Je l'ai fait normalement. Ça, c'est la

première remarque. Je pense qu'il faut la modifier, parce que c'est réellement ce qui est en application aujourd'hui. Après, j'ai d'autres questions à vous poser. On a trois quartiers prioritaires. En fait cinq, puisqu'on en a deux autres qui sont en connexion avec les autres villes de Sin-le-Noble et de Douai. Est-ce que ce choix qui va être pris, ça va être de donner une priorité aux Wazierois ou pas ? Est-ce que c'est un Wazierois ? Quelles vont être ses horaires ? C'est une question que je vous pose aussi. Quel va être son amplitude horaire sur la semaine ? Et puis là où j'ai envie d'intervenir sur cette remarque-là, il y avait deux choses en plus : on parle quand même d'un contrat qui, quelque part aujourd'hui, est subventionné à hauteur de 80 %, qui va rester à 20 % à charge pour la ville. Avec les problématiques qui sont les nôtres, avec la situation qu'on connaît, est-ce qu'il n'aurait pas été pertinent, finalement, d'en prendre un par quartier ? Vu le delta qui n'est pas énorme, ça aurait été un choix. Je ne le vous dis pas pour être sur une attaque, mais est-ce qu'on ne peut pas imaginer d'en reprendre deux ? Mais on aurait un maillage sur la ville beaucoup plus important, des retours qui travailleraient plus vite et on serait un peu plus efficaces, parce qu'on ne parle finalement que d'un delta de 20 % pour la ville. Vu le niveau de rémunération qui est dessus, c'est une demande que je vous fais : est-ce qu'on pourrait accorder la gratuité de la cantine pour ces gens-là ? C'est une demande que je vous fais en plus. Et puis après, dernière remarque sur cette question-là, quand on voit tout ce que vous demandez à cet adulte-relais, s'il sait faire tout ça, ça s'appelle un talent, ce n'est plus un adulte-relais. Celui-là, si vous l'avez, il faut le garder, il est précieux et il faut vite le titulariser. Parce que s'il sait faire tout ça, c'est un Mbappé de la cohésion sociale, il faut le prendre. Et puis, dernière remarque, c'est, quand on est capable de lire tout ça et que vous répondez à monsieur Michon, que vous êtes à l'aise avec ce qui est écrit, je vous demande tout simplement de me donner la fiche de mission de chaque adjoint que vous avez. Ce serait intéressant.

Monsieur le Président :

Je vous remercie déjà, Monsieur Michon, d'avoir lu la délibération. Comme ça, tout le monde a pu entendre. Mais c'était à l'écran, les conseillers l'avaient vue. Alors, un par quartier... Pardon, je perds ma voix.

Monsieur Bachiri :

Ce n'est pas lié au fait qu'on parle de social ?

Monsieur le Président :

Je ne vous permets pas, Monsieur Bachiri, arrêtez. Un par quartier, ce n'est pas possible, puisque l'État est très regardant sur ces recrutements, et on ne peut pas en avoir tant que ça. Donc, le Centre Social en a déjà un, pour que la commune en ait un, on a déjà dû batailler un petit peu avec la déléguée du préfet pour pouvoir en avoir. Laissez-moi terminer.

Monsieur Bachiri :

Juste, la ville de Masny en a cinq, monsieur. C'est juste que si ça existe là-bas, pourquoi ça n'existerait pas chez nous ?

Monsieur le Président :

Je ne sais pas comment monsieur Fontaine a fait, parce qu'on a eu déjà la discussion.

Monsieur Bachiri :

Appelez-le. C'est pour vous dire que c'est possible ailleurs, sinon je ne l'aurais pas dit.

Monsieur le Président :

Si c'était possible, il n'y aurait pas de souci. On va en rediscuter. Sur la gratuité, c'est compliqué, parce que c'est un employé qui va avoir un salaire très correct. Il y a beaucoup d'employés dans la ville, il y a beaucoup de personnes malheureusement au SMIC dans les employés municipaux. Comparable, malheureusement, aux autres employés. Donc, ça serait ouvrir la boîte de Pandore,

par rapport à ça. Ce n'est pas évident. Sur l'âge, on va vérifier. A priori, si c'est 26 ans, il n'y pas de souci. Je vous propose qu'on mette 26 ans. On vérifie rapidement demain et qu'on ne redélibère pas, parce que ça fait perdre du temps pour le contrat. Donc, on vérifie. Si c'est bien 26, on met 26 avant d'envoyer à la sous-préfecture, si ça vous convient. Sur l'amplitude horaire et, du coup, sur la fiche de poste, on va y travailler et ça va bouger sur les trois ans où il va être là. Je ne vais pas vous donner une fiche de poste aujourd'hui, ça regarde l'organisation des services, ça regarde l'organisation du personnel. Et ce n'est pas aujourd'hui, 19 mai, que le conseil municipal saura que de telle heure à telle heure il fait telle ou telle chose. C'est quelque chose qui va évoluer dans le temps. Sur la priorité aux Wazierois, je reviens sur ce que je disais juste avant, c'est qu'on ne prend pas le candidat qu'on veut, même si certains aimeraient bien. Il faut aussi que l'État valide la candidature, puisqu'il paye les 80 %. Donc, ça va être en discussion avec l'État. Sur la stratégie, il y a toujours deux stratégies, c'est soit un Wazierois qui connaît très bien les quartiers, qui a sa réputation et qui est connu comme ça. Soit, au contraire, c'est quelqu'un qui ne connaît personne qui vient, qui s'impose. L'adulte-relais, qui a été au Centre Social pendant quelques temps, il y a un an, a été sur ce modèle-là, ça s'est plutôt bien passé. Donc, ça va dépendre aussi des candidatures. Et là-dessus, c'est aussi l'État qui va qui va trancher avec nous. Madame Poulain.

Madame Poulain :

Oui, il me semblait, sauf erreur, qu'on avait toujours dit que, à compétences égales pour des candidatures, on aurait toujours privilégié le Wazierois. J'espère que ça ne changera pas. Et sinon, j'ai aussi une solution à proposer, puisque je vois qu'il y avait aussi, dans les missions de cette personne, les démarches inhérentes à l'administration électronique. Je vous rappelle qu'il y a quand même des médiateurs numériques — une démarche qui est aussi financée par l'État. Je pense que ça vaudrait le coup de se renseigner et de scinder les deux missions, parce qu'il y a aussi un réel besoin sur la ville.

Monsieur le Président :

Je vous rejoins sur le numérique, d'autant que Douaisis Agglo fait pas mal de choses. Effectivement, on peut enlever un point, je ne pense pas que c'est lui qui va travailler très activement sur le numérique. On y travaillera sur d'autres projets. Et puis on a aussi un Centre Social très efficace là-dessus actuellement. Monsieur Bachiri, et après on passe au vote.

Monsieur Bachiri :

Juste rapidement, je vous demande simplement d'aller regarder le mail que je vous avais envoyé le 29 mars 2021 à 8 heures 21 sur le plan de relance et sur l'inclusion numérique. En fait, on pouvait faire financer le projet. Et sans compter sur Douaisis Agglo, on pouvait l'avoir à l'époque. À l'époque, il y avait des gens qui travaillaient, mais c'était avant.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, simplement par rapport à la réponse que vous avez faite. Je voudrais préciser que ma question ne vise pas à savoir ce que fait l'adulte-relais, entre 9 heures et 10 heures le matin et entre 10 heures et 11 heures. Ce n'est pas ça la question que j'ai posée. La question que j'ai posée, c'est d'avoir en gros l'objectif des missions qui vont lui être confiées, point. Pas plus. Le reste vous appartient.

Monsieur le Président :

Donc, sur ce point-là, je pense avoir répondu dans mon explication au moment du ROB sur la cohésion sociale et les éléments de ce soir. Donc, qui est contre ? Avec la modification sur 26 ou 30, qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité. Merci. Le point 15 et les suivants, je vais passer la parole à Monsieur Dogimont.

Création d'une activité accessoire à l'école de musique

Monsieur Dogimont

Merci, monsieur le Maire. Alors, je vais expliquer les délibérations 15, 16 et 17. Donc, Ressources humaines, Création d'une activité accessoire à l'école de musique. Il s'agit de trois délibérations pour trois professeurs de musique : guitare classique, piano jazz et trompette. Ce sont des agents exerçant une autre activité professionnelle, mais autorisés à faire une activité accessoire. Ceci bien sûr, en prévision de la rentrée. Et ce sont des délibérations habituelles.

Monsieur le Président :

On les fait une par une.

La délibération 15 sur la guitare classique : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Sur la 16, sur le piano de jazz : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

Et le 17, sur la trompette. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. La 18, est-ce que tu l'as expliqué ? Sur le créneau, elle est un peu différente.

Création d'un emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50% d'un temps complet

Monsieur Dogimont :

Sur la délibération 18. C'est sur la création d'un emploi permanent lorsque la quantité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet. Donc, il s'agit d'un poste de professeur de piano dont il faut diminuer le nombre d'heures, année scolaire 2021-2022, 7 heures 30. Donc, il faut reprendre délibération, créant le poste à 7 heures à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée renouvelable pendant six ans. Procédure de recrutement obligatoire, tout de même, chaque année.

Monsieur le Président :

On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Et la suivante, encore en musique. Le jury d'examen.

Ecole de musique - Fixation de la rémunération des jurys d'examens de fin d'année

Monsieur Dogimont :

Ça concerne les examens qui se passent à l'école actuellement. Donc, dans le cadre de l'organisation des examens de fin d'année, les intervenants extérieurs vont participer à ce jury et il convient de prendre des délibérations pour déterminer le taux horaire de chaque vacation.

Monsieur le Président :

C'est habituel, il n'y a pas de question. Qui est contre ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Je vais faire une petite remarque, on est pour, il n'y a pas de problème. C'est juste pour dire, qu'à cet endroit-là, quand même, on va fixer un taux horaire à 18,55 quand on va payer à 10,82 l'adulte-relais, quand on voit la liste, c'est tout.

Monsieur le Président :

Je vous laisse...

(Inaudible).

Monsieur le Président :

Ça contient des frais annexes et après, je vous laisse libre de vos propos là-dessus. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Point 20 également, délibération RH. Je vais passer la parole rapidement à monsieur Ferenz.

Gratification stage

Monsieur Ferenz

Ce point-là concerne la gratification d'un stagiaire qui sera pendant six mois dans nos murs, à travailler sur les sujets d'urbanisme et en particulier sur les déplacements. C'est une personne qui vient de Polytech, donc, ce sera un ingénieur. Sur six mois et il y aura à regarder comment on peut améliorer les axes de notre commune et pouvoir se projeter.

Monsieur le Président :

Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

OK pour nous, on l'avait déjà fait avant pour d'autres personnes. Mais j'ai juste deux remarques. La rémunération, vous connaissez mon combat là-dessus. A 3,90 de l'heure. Une fois de plus, je vais vous redemander, mais malheureusement, je connais votre réponse. C'est que, vu le parcours qu'il va faire pour arriver ici, puisque j'ai cru comprendre qu'il n'était pas du coin, est-ce qu'on ne peut pas lui accorder la restauration ? Parce que ce ne serait pas déconnant de le faire. Et puis surtout, est-ce qu'on peut, au final, puisqu'il revient au conseil municipal de le valider, à la fin de son stage, avoir, tous les élus, le rapport de son stage. Puisqu'il va faire une étude sur la ville du coup, si on (inaudible).

Monsieur le Président :

Sur les repas : non. Ça va être simple comme réponse. Sur le "rapport de stage", on va voir quelle forme il fournit. Mais, de toute façon, les élus qui sont dans la commission urbanisme vont forcément avoir d'une façon ou d'une autre des résultats de son travail. Donc, oui, c'est la réponse là-dessus. Madame Poulain et monsieur Michon ensuite.

Madame Poulain :

On nous demande de voter pour que ce jeune puisse faire son stage de six mois, il n'y a pas de problème, mais je pense que c'est un minimum que... Parce que je pense que c'est une obligation pour lui de faire un rapport de stage. Il va faire une étude sur la ville qui intéresse l'ensemble du conseil municipal ; je pense que ce rapport ne doit pas être présenté sous une autre forme à une seule commission, mais bien transmis en l'état à l'ensemble du conseil municipal. Ça me semble important en termes de clarté et de transparence.

Monsieur le Président :

Je ne partage pas votre analyse, parce qu'il y a des tas de gens, des dizaines de personnes qui travaillent pour la ville de tous les jours. Ils sont "payés", par validation du budget du conseil municipal et ils ne présentent pas leur travail au quotidien au conseil municipal. Ils le présentent tous les jours par la qualité de ce qui est fait. Donc, ça se présente comme ça quand je vous dis que cela va se retranscrire dans le travail qui sera fait... Après, je n'ai pas de problème sur le principe. Cet étudiant qui travaille là-dessus : "J'ai le conseil municipal derrière qui va regarder mon rapport sous tous les angles." Moi, je pense que c'est bien qu'il puisse nous présenter son travail et, je pense que

Sébastien, tu seras d'accord avec moi, en commission urbanisme. Mais de là à publier son rapport de stage à tout le conseil municipal, ça me paraît disproportionné. Après, on discutera avec lui aussi.

Madame Poulain :

Je vais aller jusqu'au bout de ma réflexion. C'est qu'on a actuellement un cabinet qui s'occupe des travaux de la Place Bordeu et de l'avenue Guironnet. On a eu un débat, notamment à cette fameuse réunion publique entre élus, sur la piste cyclable — s'il faut la mettre à droite ou à gauche. Je pense que s'il fait une étude sur la mobilité dans la ville, ça va forcément intervenir à ce moment-là. Les travaux sont prévus pour fin 2022, début 2023. Son stage se termine en novembre. Il ne faudrait pas qu'on attaque les travaux sans avoir comparé les deux.

Monsieur le Président :

Je crois que monsieur Michon avait une remarque, mais j'en profite pour dire que vous auriez dû avoir honte de la façon dont vous avez malmené ce spécialiste en urbanisme la semaine dernière. J'ai trouvé ça vraiment très déplacé. Un avis personnel. Monsieur Michon, vous aviez une remarque ?

Monsieur Michon :

Oui, je crois que les gratifications de stage — c'est comme ça que ça s'appelle — sont encadrées par la loi. Mais rien n'empêche, au terme de la présentation de leur rapport, de donner une gratification supplémentaire au vu du travail réalisé. Je crois qu'on a dû le faire, nous, une fois sur un travail tout à fait particulier, où on avait passé une rallonge au conseil municipal. Donc, c'est parfaitement possible. Maintenant, je ne vois pas ce qui empêche de la prise en charge des repas, par exemple, en les déclarant en avantages en nature. Rien ne peut s'opposer à ce que cette décision soit prise dans le contrat qu'on a avec le stagiaire.

Monsieur le Président :

Il ne l'a pas sollicité. Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Revenir sur votre ce que vous venez de dire. Je n'ai jamais été irrespectueuse envers ce monsieur. Je ne lui ai posé que des questions.

Monsieur le Président :

Je vais préciser, pour que ça soit sur le PV, que je regardais le groupe Engagés pour Waziers à ce moment-là effectivement. Comme ça, ils vont réagir.

Monsieur Bachiri :

Puisqu'on est sur un PV, Engagés pour Waziers va vous regarder dans les yeux et va vous répondre. Quand vous êtes capable de mettre une photo sur un écran et vous dites à la population qu'il va y avoir... Parce que la photo est en face de nous. Quand on garde la photo, qu'il n'y a plus de fil aérien, qu'en fait on vous pose la question et le monsieur se retourne à côté de vous, il vous regarde et là vous faites, l'air étonné : "Non, ce n'est pas prévu." Soit il y a du mensonge ce jour-là, soit la photo n'est pas bonne et celui qui devrait avoir honte, ce n'est pas nous, c'est vous.

Monsieur le Président :

Alors, le vote sur la gratification de stage. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Point 21 et point 22, les deux sont assez liés. C

Création d'un comité social territorial commun entre la collectivité et les établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des écoles)

Création d'un comité social local

Monsieur le Président :

C'est la création d'un comité social territorial commun — comité social territorial tout court. Première délibération se mettre d'accord, je pense que c'est une formalité, de n'en avoir qu'un, puisqu'on a trois entités juridiques, on va dire : la ville de Waziers, le CCAS et la Caisse des écoles. Et plutôt que de recréer l'instance dans chacune de ces entités, ce qui, dans le cas de la CCAS, trois agents, une Caisse des écoles, un agent, ce serait un peu ridicule, d'en créer un seul. Donc, c'est pour une instance qui va remplacer le comité technique au 1^{er} janvier 2022. Donc, j'explique les deux délibérations et après on passera au vote. Ça, c'est la délibération numéro 21, d'en faire un commun. Sachant que, du coup, le CCAS et la Caisse des écoles vont délibérer respectivement le deux et le sept juin, il me semble. Et ensuite, la délibération 22, c'est de créer ce comité social local. Et en fait, la règle principale sur laquelle on nous demande de nous positionner, c'est le nombre de représentants du personnel d'une part, et de la collectivité, donc conseillers municipaux, d'autre part. Actuellement, dans le comité technique, on a cinq et cinq, pour ces deux instances. On propose de rester à cinq et cinq. D'ailleurs, j'en profite pour dire qu'un nouveau syndicat, s'est installé, positionné par un certain nombre d'agents dans la commune. J'ai pu rencontrer, avec madame Charlet, les deux syndicats récemment sur cette question-là et qui m'ont fait part de leur souhait de faire le nombre maximum, c'est-à-dire cinq. Et donc, on va dans ce sens-là, à la demande des syndicats, de nos conseillers municipaux, et je serais surpris qu'il y ait d'autres avis là-dessus. Par rapport au conseil municipal, ça permettra d'avoir le plus grand nombre de représentants du personnel, d'autre part, et du conseil municipal également. Voilà. Je propose de passer au vote sur la 21 : création d'un CST local. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, la création d'un CST commun aux trois entités est adoptée. Et puis de passer un nombre de cinq et cinq, délibération 22. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, adopté à l'unanimité également.

Adhésion à l'association AMARIS (Association Nationale des Collectivités pour la Maîtrise des Risques technologiques majeurs)

Monsieur le Président :

Le point 23, c'est une adhésion à une association qui s'appelle Amaris qui travaille pour aider les collectivités sur la maîtrise des risques technologiques majeurs. En fait, ça fait déjà quelques mois qu'Amaris nous aide, notamment sur la problématique du groupe scolaire Notre Dame, mais qui nous a aussi permis de nous sensibiliser sur le fait qu'on a d'autres équipements communaux. Et d'ailleurs pas forcément que communaux ; on a des ERP qui sont dans le périmètre de sécurité Seveso autour d'Air Liquide. Et donc, on propose une délibération qui permettrait de suberser l'adhésion de 816,97 euros à cette association qui va nous faire des retours et qui nous en fait déjà pour travailler sur ces bâtiments dans la zone. Monsieur Zaïr.

Monsieur Zair :

Bonsoir tout le monde. J'ai juste une petite question. Donc, cette association est-ce qu'elle va avoir un impact justement sur les travaux de l'école ? Là, je pense que oui. Et au niveau de l'extension de la mosquée, ça va être pareil ?

Monsieur le Président :

Ça peut servir aussi pour ça. Ça peut servir pour le stade Gayant, puisqu'ils ont une expertise. C'est une petite association, mais très expérimentée et qui a beaucoup de retours de jurisprudence, ce qui s'est déjà fait dans d'autres communes, ce qui est intéressant. Et en plus, qui étoffe un petit peu. Donc, on devrait avoir même la visite sur place de quelqu'un pendant quelques jours sur le deuxième semestre par rapport à ça. On peut passer au vote ? Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, simplement pour confirmer que c'est une association que je connais, qui ne tient pas mal la route et qui effectivement s'est beaucoup spécialisée sur l'information technique des jurisprudences, afin d'aider les communes à pouvoir mener un certain nombre d'actions. C'est vraiment intéressant

d'y adhérer.

Monsieur le Président :

Vous ne l'aviez pas sollicité, auparavant ? Vous l'avez découvert après, sur le tard ?

Monsieur Michon :

On va y arriver. Non, on avait envisagé à un moment donné de la solliciter. Mais comme on avait mené à bien, avec la préfecture et Air Liquide, un certain nombre de dossiers, on ne l'a pas fait. Mais on aurait pu le faire sans problème.

Monsieur le Président :

Alors, on passe au vote pour cette adhésion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché de travaux de signalisation horizontale et signalisation verticale de dispositifs de sécurité et de mobiliers de voiries

Monsieur le Président :

Le point 24, c'est pour se rattacher à Douaisis Agglo à nouveau, comme on l'a fait récemment sur d'autres marchés, sur les dispositifs de sécurité mobiliers de voirie. Donc, ça permet en fait de se regrouper pour faire un appel d'offres commun et, en toute logique, de faire baisser les prix et donc de travailler avec le même prestataire que d'autres communes du Douaisis qui feront la même démarche. C'est aussi simple que ça. Pas de surprise, pas de remarque, on peut passer au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Je vais passer la parole et il faudrait donner un micro à madame Dehen pour le point numéro 25, merci.

Sortie des Aînés

Madame Dehen

Merci, monsieur le Maire. Il est proposé d'organiser, pour les personnes âgées de 62 ans et plus, une croisière repas à bord de la péniche l'Eureka, le jeudi 8 septembre 2022. Le nombre de places est limité à 42, auxquelles s'ajoutent deux places pour les accompagnateurs au tarif Wazierois. Et les inscriptions auront lieu du 27 juin au 29 juillet 2022 en mairie. La priorité est donnée aux Wazierois et aux personnes les plus âgées. Il est proposé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs de cette sortie comme suit : tarif Wazierois, 25 €, tarif extérieur, 35 €.

Monsieur le Président :

Monsieur Michon.

Monsieur Michon :

C'est simplement une question, pour bien comprendre. Le nombre de places est limité à 42, auxquelles s'ajoutent deux places pour les accompagnateurs au tarif Wazierois ?

Monsieur le Président :

En fait, ça sera Mireille Dehen, en tant que déléguée aux aînés, et la personne qui s'occupe du béguinage, Florence, pour la citer, qui n'a pas l'âge requis mais qui accompagnera pour la sortie et qui, du coup, paiera le tarif Wazierois. Et madame Dehen paiera le tarif Wazierois, également. Elle est Wazieroise, évidemment, mais elle paiera, à sa demande. Est-ce qu'on peut passer au vote là-dessus ? Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Juste une remarque pour bien comprendre. Elle est dans le cadre de sa fonction, pourquoi est-ce

qu'elle devrait payer ?

Madame Dehen :

Pardon ? Parce que je tiens à payer ma place. C'est tout.

Monsieur Bachiri :

C'est pour dire qu'en fait, on n'aurait pas eu de mal à ce que l'élu ou l'adjoint de compétence soit à côté. Et il n'y aurait pas eu à redire, c'est ce que je veux dire.

Monsieur le Président :

C'est ce que je lui ai dit également. Monsieur Mascarte, prenez le micro.

Monsieur Mascarte :

Je voulais intervenir dans le sens où moi-même et madame Morantin, dans le temps, on mettait la main au porte-monnaie, on payait notre place également. Ce qui est tout à fait logique. Ce n'est pas parce qu'on est adjoint ou un représentant d'une activité qu'on peut en profiter. C'est mon point de vue personnel et c'est ce qu'on a toujours adopté avec madame Morantin.

Monsieur le Président :

On met au vote. Qui est contre ces tarifs ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, c'est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

Point 26, c'est la décision que j'ai pu prendre, depuis la dernière fois, sur la base de l'article L21-22 du CGCT. C'est à l'écran, vous l'avez. C'est la maintenance et l'assistance technique pour les téléphones Mitel, 323 euros TTC. Mettre à disposition le local, et on va en reparler tout à l'heure dans les questions diverses, pour DIRECT Formation, pour une formation du 11 au 25 avril. Reconduire le contrat d'assistance téléphonique avec Bodet pour la salle Maurice Thorez, à 434,60 euros. De renouveler le contrat d'entretien avec la société TK Elevator France dans la salle des fêtes pour 640 euros, pour l'ascenseur de service de l'hôtel de ville, 2 735 euros. Le précédent, c'était la plateforme élévatrice qui est derrière la scène. Du restaurant scolaire Notre Dame à 789 euros, du Centre Social Henri Martel pour 1 900 euros TTC et pour l'espace culturel pour 2 073 euros. Et enfin, on l'a évoqué en commission des finances lundi, de contracter un prêt d'1 200 000 euros, sur une durée de 15 ans. On souhaitait le faire sur 20 ans, mais c'est un petit peu compliqué avec les banques, en ce moment. Et on a obtenu auprès de la Caisse d'épargne Hauts-de-France une proposition plus intéressante, cette fois-ci, que l'Agence France locale. Et en toute transparence, on a pu discuter avec la chargée de clientèle de l'Agence France locale, qui nous a conseillé vivement de sauter sur l'occasion de ce prêt auprès de la Caisse d'épargne qui est d'1,2 million sur 15 ans, au lieu de 20 ans de ce qui avait été présenté dans le budget, mais qui est à un taux intéressant de 1,75 % et qui va nous permettre de financer les travaux des voiries comme expliqué au budget. Ensuite, on a les marchés publics avec la campagne de dératissage, désinsectisation. Il y avait trois offres qui ont été reçues : Hyserco Action nuisible et Poulain Environnement Service. Au regard des offres, c'est la société Hyserco qui l'a obtenu. Je passe aux questions diverses. Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Ce n'est pas une question diverse, je voudrais une précision concernant les décisions directes. On l'avait évoqué lundi soir en commission des finances. Concernant l'emprunt, vous nous annoncez au CM du 10 mars une étude avec l'Agence France locale. Donc, 1 200 000 euros sur quatre ans, 300 000 euros par an avec des taux différents en fonction de la période de déblocage, etc. Lors de la commission des finances de ce lundi, j'interviens, car notre partenaire financier a changé. Même

si le taux était intéressant, j'ai compris tous les paramètres, ne vous inquiétez pas, concernant le taux d'usure, etc., un taux à 1,75 %. Donc, j'ai très bien compris les explications. Mais pensiez vous honnêtement aborder le sujet, parce que c'est moi qui ai dit : "Tiens, à un moment donné, on a changé de partenaire." Et je revenais par rapport à ça dans le sens où, auriez-vous omis d'effectuer différentes demandes afin de comparer les propositions financières en date du mois de mars ? Car à l'époque, si je prends le contre-rendu, du 10 mars 2022, à vous écouter, nous devons délibérer l'octroi de garantie à certains créanciers de l'AFL pour pouvoir ensuite aller vite. C'est vous-même qui le dites. En conclusion, je dirais qu'il ne faut peut-être pas confondre vitesse et précipitation, même si des événements sont intervenus entre temps. Mais je crois qu'il aurait été bien mieux de faire plusieurs études comparatives entre les établissements financiers. Et de surcroît, pour quelqu'un qui se disait vouloir maîtriser la dette depuis 2021, 1 785 000 euros d'emprunt. Si je reprends 2014, c'est-à-dire par rapport au vrai bilan — je l'ai ici —, la dette communale reste colossale. En effet, ne disiez-vous pas : "On se demande bien quel maire se féliciterait d'avoir ajouté 803 000 euros depuis sa prise de fonction en 2002." J'ai terminé pour cette intervention.

Monsieur le Président :

Je ne veux pas réexpliquer la position sur la dette qu'on a expliquée au budget 2021 assez clairement. Donc, on peut passer aux questions diverses. Donc, il y en avait deux qui avaient été posées au précédent conseil municipal, le 7 avril, que je vais vous demander d'afficher. Donc, la première, je vais laisser le micro rapidement à monsieur Ferez.

Question posée par M. Jacques Michon, Agir pour Waziers, le 7 avril 2022
« J'entends beaucoup de monde, d'associations qui expliquent qu'il va y avoir des changements dans les affectations des salles, dans ceci, dans cela, etc. Est-ce qu'on pourrait au moins une fois de votre part, avoir un plan précis en disant : "Voilà nos intentions !", pour qu'au moins on sache de quoi on parle ? Est-ce que c'est possible ? »

Monsieur Ferez :

Sur cette question de salle, aujourd'hui, rien n'est acté. Ce sont vraiment des bruits de piste. Effectivement, à ce stade-là, c'est vraiment à un stade embryonnaire. S'il y a effectivement des avancées, j'en parlerai lors de la commission des associations sportives. Mais ce sont vraiment des brides.

Question posée par M. Karim Bachiri, Engagés pour Waziers, le 7 avril 2022
[Au sujet de Rêve d'Enfant] Je veux juste vous demander de nous quantifier le nombre de personnes et le nombre de véhicules qui ont été bloqués cette journée-là, et surtout le nombre d'heures qui ont été passées après cette livraison.

Monsieur le Président :

Donc, il y avait une question de monsieur Bachiri sur Rêve d'enfants qu'il a évoqué tout à l'heure. Elle est à l'écran. Vous faisiez référence à l'époque à une opération où, effectivement, un nombre important d'agents municipaux — quatre le matin avec deux de plus l'après-midi — sont allés récupérer du matériel de qualité. Ce n'était pas n'importe quoi. Dans une administration qui souhaitait en faire don. Une partie est allée à Rêve d'enfants. Donc, c'est bien, c'est une association de la Ville qui en profite. Et nos services aussi ont pu en récupérer, pour la Ville, un certain nombre de mobiliers ce jour-là. Donc, huit bureaux, des caissons sur roulettes correspondants, deux armoires-hottes, un grand frigo-congélateur, des rayonnages et des présentoirs. Ça a permis d'équiper le secrétariat des services techniques et d'avoir aussi de la réserve pour le futur Pôle jeunesse et sports. Donc, je remercie monsieur Gambier d'avoir fait cela et je remercie d'ailleurs monsieur Moreaux, qui avait réussi à faire, à deux reprises, par le passé, avec une administration proche également, récupérer des fauteuils, bureaux armoires toujours utiles. On va enchaîner sur le deuxième document où on a reçu 12 questions. Je vais répondre. Allez-y, sur Rêve d'enfants.

Monsieur Bachiri :

Vous ne répondez pas à la question. Vous me faites un retour de ce qui s'est passé ce jour-là, mais il ne fallait pas attendre un mois, je vous l'avais dit.

Monsieur le Président :

Pardon

Monsieur Bachiri :

Faites-moi une vraie réponse.

Monsieur le Président :

C'était une vraie réponse.

Monsieur Bachiri :

D'abord, je vous avais fait la remarque, parce que, ce jour-là, sur le conseil municipal, vous faites la réponse à monsieur Michon sur la question précédente. Et ce jour-là, vous savez très bien que nos équipes sont parties et vous ne donnez pas l'information au conseil municipal. Ce que je vous ai demandé, dans ma question, c'était le nombre d'heures des personnes qui sont allées là-bas. Vous ne répondez pas. Et d'ailleurs, je crois savoir que nos employés ont mangé le midi sur place. Qui prend en charge ? Puisque c'est vous qui prenez la décision de les envoyer là-bas. Très bien. Vous nous faites une réponse. Ce qu'on va surtout retenir de la réponse, c'est que vous favorisez encore une association. Mais ça, ce n'est rien. Par contre, ces gens-là sont allés là-bas sur une journée de travail avec un ordre de mission et ils ont payé pour manger ce midi. Qui prend en charge ce repas ? C'est là-dessus que j'ai pensé que vous alliez me répondre.

Monsieur le Président :

Vous ne m'aviez pas parlé de repas à ce moment-là. J'ai l'impression que vous avez des informateurs dans le personnel.

Monsieur Bachiri :

Non...

Monsieur le Président :

Laissez-moi terminer, monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri :

Calmez-vous

Monsieur le Président :

Non, mais, attendez, ça commence à bien faire. Il y a des gens ici qui vous donnent des informations, qui vous donnent des bribes...

Monsieur Bachiri :

Je parle calmement.

Monsieur le Président :

Je vous explique que...

Monsieur Bachiri :

Je parle calmement, là

Monsieur le Président :

Non, mais c'est bon.

Monsieur Bachiri :
Faites-le calmement.

Monsieur le Président :
Oui, non, mais c'est bon.

Monsieur Bachiri :
D'accord, très bien.

Monsieur le Président :
On sait très bien ce qu'il se passe derrière. Il va y avoir des explications là-dessus. Donc, vous n'avez qu'à faire le calcul. Je vous ai dit qu'il y a quatre personnes le matin, donc, quatre fois quatre à peu près, ça fait 16 heures faites le matin. Et l'après-midi, du coup, il en a eu deux de plus. Donc, six personnes fois trois, quatre heures. Donc, vous avez votre nombre d'heures comme ça, vous allez pouvoir recalculer. Sur les repas, sur les choses, ces agents, qui n'ont apparemment pas payé, passent par vous qui n'ont pas été payés pour le repas. Je ne sais pas. Je n'ai pas eu d'information de façon officielle. Donc, aujourd'hui, vous me saisissez au conseil municipal. Je vais voir avec eux. Ils vont me dire : "On a payé de notre poche. Donnez-nous, quelque chose." Mais j'ai eu l'information par ce biais-là.

Monsieur Bachiri :
En fait, si vous avez simplement regardé la réponse que vous venez de me faire, vous auriez certainement déduit que, vous me dites qu'ils sont partis au matin, qu'ils ont travaillé l'après-midi. Ils étaient partis, ils ont mangé à midi. Même si c'était une période...

Monsieur le Président :
Ils ont peut-être mangé un sandwich qu'ils avaient emmené.

Monsieur Bachiri :
Ce n'était pas une attaque.

Monsieur le Président :
Ils sont peut-être revenus, mais ce n'était pas dans votre question. Votre question ne parlait pas de ça. Alors, je vais continuer sur vos autres questions.

Monsieur Bachiri :
Attendez. J'ai le temps, je prends le temps, je suis calme.

Monsieur le Président :
Mais, moi, je n'ai pas de temps à perdre sur une petite question comme ça, qui aurait dû être traitée directement sans passer par le conseil municipal.

Monsieur Bachiri :
Oui, effectivement, ceux qui ne mangent pas le midi, pour vous, c'est normal ? D'accord, très bien. On n'est plus à ça près. Mais la remarque qui est à faire, c'est, vous savez... Je ne sais pas parce que vous faites des remarques : "Vous avez des informations." Mais c'est comme ces bruits de couloir : monsieur Ferenz fait une réponse à monsieur Michon sur les salles. En fait, vous pensez bien que, nous, qui connaissons notre ville, qui connaissons nos habitants, qui connaissons nos associations, forcément, on a des retours de ce qui se passe dès lors où vous en parlez. Oui, effectivement, on joue notre rôle, de vous poser des questions. Ne vous en déplaise, mais on continuera à le faire.

Monsieur le Président :

Sur le deuxième document, on a eu douze questions. Vous les avez envoyées à tous les conseillers. Je ne vais pas les relire, elles sont affichées à l'écran. Je précise que les questions doivent être adressées au président de l'assemblée, au maire, à moi, et donc en accord avec les adjoints concernés, je vais vous faire les réponses.

Sur les avantages en nature, le questionnement est encore en cours. Je donnerai un peu de contexte à ce questionnement lors de la commission des finances qui précédera le prochain conseil municipal.

Sur le tarif des ACM, ce point a déjà été longuement délibéré et débattu le 10 mars, je n'y reviens pas.

Sur l'organisation des ALSH, oui, en effet, vous auriez pu poser la question lundi soir, vous aviez les adjoints concernés en face de vous. Vous verrez que ce changement sera bénéfique pour les enfants dans une enceinte qui ne sert pas en juillet, dans laquelle on a une belle salle d'activités notamment.

Sur le droit d'expression des élus, j'ai vu également cette publication la semaine dernière sur le site.

Monsieur Bachiri :

On peut intervenir ou on vous laisse tout répondre ?

Monsieur le Président :

Je vous donne mes réponses et on en restera là. Non, mais voilà, je vous donne mes réponses.

Madame Poulain :

Une question écrite donne lieu à débat, Monsieur, en conseil municipal.

Monsieur le Président :

Non, il donne lieu à une réponse.

Madame Poulain :

Non, c'est dans le règlement intérieur. Je vous invite à le relire, d'ailleurs, c'est vous qui l'avez voté.

Monsieur le Président :

Laissez-moi vous répondre.

Madame Poulain :

Je vous demande qu'on fasse point par point, s'il vous plaît.

Monsieur le Président :

Non, je ne le souhaite pas. J'ai vu également cette publication la semaine dernière sur le site de la (ELO). Je considère que ce qui a été convenu il y a quelques années avec monsieur Michon répond à cette obligation, avec la tribune libre sur le site de la Ville car elle est reprise sur Facebook en automatique, donc, ça me paraît une bonne solution.

Sur l'indemnité des élus, c'est exact. Vous aurez le tableau au prochain conseil, ce qui permettra aussi de corriger certaines affirmations inexactes.

Sur le Grand livre des comptes, vous n'avez pas idée du nombre de lignes que contiennent ces documents. Ils avaient été sortis en PDF. Donc, très lourd pour les anonymiser. On va retravailler à partir de fichiers Excel et on videra des cellules sur les quelques articles dont on sait qu'il y a des données nominatives. Vous savez aussi qu'il y a des mouvements dans les services financiers, donc je ne vais pas m'avancer sur une date ce soir.

Sur l'analyse des besoins sociaux, les animateurs de la réunion du 26 avril avaient le support papier sous la main, qui avait été travaillé encore jusqu'à la veille. Et on s'est engagé, pendant la

réunion, à les envoyer après la réunion avec le compte rendu, ce qui a été fait le 2 mai. Ce compte rendu donne la composition du comité de suivi, monsieur Idlhaj a reçu tout cela. Vous les avez réclamés, Madame Poulain, mais, moi, en tant que président du CCAS, mon interlocuteur c'est monsieur Idlhaj. Maintenant, si Hamed a des soucis sur sa boîte e-mail, il peut aussi m'indiquer qu'il aimerait recevoir un double de la correspondance à une autre adresse et je le ferai sans problème. Mais on parle du CCAS et pas du conseil municipal.

Sur la fermeture du parc au Faubourg Morelle, nous avons des plaintes de quasiment tous les résidents dont l'habitation donne sur le parc : des jets de cailloux, des morceaux d'enrobés, de gomme qui étaient au sol et qui étaient abîmés. Nous l'avons fermé il y a quelques semaines et sommes allés faire un tour pour échanger avec les habitants, vendredi soir, ceux qui sont proches et ceux qui sont un peu plus loin. Depuis sa création récente, ce quartier et ce parc a changé, donc, il faut y faire quelque chose en cohérence avec les habitants et on va y travailler.

Sur la formation contrôle qualité, on l'a évoqué tout à l'heure, comme je vous l'ai indiqué par mail après le conseil municipal, je confirme, la formation pouvait se tenir. Je me suis rendu sur place le lendemain du conseil. J'ai échangé avec le pompier préventionniste pour lui expliquer la configuration des lieux. Il a regardé son dossier et la situation, ni lui ni moi n'avons vu d'obstacle à ce que la formation puisse se tenir. Et je remercie encore David Gambier, délégué à l'emploi, d'avoir organisé ça. Cette première opération, malheureusement — on le craignait un peu — n'a pas attiré de Wazierois sur les dix. Mais sur les dix, sept sont en contrat aujourd'hui. Donc, ça a eu effet assez immédiat pour des personnes du territoire. Et le fait que ça se tienne à cet endroit a permis ensuite d'embrayer avec le Centre Social. Et ce matin, on a pu le confirmer, de refaire une deuxième vague. Et cette fois-ci, il y a six Wazierois sur les dix personnes qui sont là et ça se passe très bien. Et on est allé les saluer hier, notamment.

Sur la charte de fonctionnement de la cantine scolaire : effectivement, depuis votre question, on a regardé ce point-là. Le centre de gestion nous a dit, initialement, par oral que, selon eux, il n'y avait pas à passer une délibération au conseil municipal, sachant que c'est passé en comité technique, ça a été présenté au personnel. C'est quelque chose qui était attendu par les parents et par le personnel dans les cantines le midi. Un avis d'Inord, cet après-midi, nous dit que probablement, si, il faudra le passer. Donc, je vous propose qu'on le fasse au prochain conseil municipal et qu'en attendant que ce soit une régularisation, que cette charte et ce livret qui ont reçu des échos assez favorables, soient maintenus.

Sur le marché des espaces verts, vous n'avez pas compris mes explications. Donc, la dernière fois, j'ai bien dit que le marché pour les espaces verts et une clause d'insertion se feraient pour que le Centre Social puisse se positionner dessus, mais il n'a pas encore été lancé. Celui que vous avez trouvé sur Internet, le 2022-008, c'est tout le reste de la ville. Donc, vous auriez pu regarder dans le contenu des terrains à entretenir, vous auriez vu qu'il y a des choses qui n'ont jamais été entretenues par le Centre Social. Et de toute façon, le Centre Social n'aurait pas été capable de répondre à l'intégralité du marché de la ville. De toute façon, ni pour eux ni pour nous, ça n'aurait été intéressant d'avoir un seul interlocuteur sur toute la commune.

Sur le maintien du samedi au Centre Social, là encore, vous voulez refaire le match. Après votre interpellation légitime du 7 avril, lors du conseil municipal, on a prolongé les échanges avec la direction du Centre Social pour voir comment on pouvait faire, sur le samedi après-midi. Parce que, quand vous lisez ce que j'ai dit — vous pouvez vérifier sur le PV —, je n'ai pas dit qu'en septembre ça se faisait. J'ai dit que sur la durée de la convention, on voulait mettre en place le mercredi et que, oui, ça serait probablement au détriment du samedi. Maintenant, ça, c'était un dialogue qu'il y avait essentiellement avec la CAF, avec le Centre Social. Et encore ce matin, on a vu que la préfète déléguée à l'égalité des chances, madame Tubiana, avec le sous-préfet et il faut vraiment qu'on regarde, sur le samedi, sur un accueil, sur des choses qui peuvent se faire. Mais il n'y a pas de violence, il n'y a pas de flyer à faire. Et le spectacle que vous avez donné hier — alors que les enfants venaient voir un simple spectacle —, de cette agressivité qui se tient devant un Centre Social, vous avez mis mal à l'aise tout le monde : les parents, les partenaires, les usagers, la direction. Et donc, je souhaiterais que vous cessiez ces agissements qui ne sont pas productifs et qui sont, de votre part, en plus, complètement, j'allais dire presque comique. Voilà pour mes réponses à vos questions.

Monsieur Mascarte.

Monsieur Mascarte :

Maintenant, j'ai deux petites questions. Vous pouvez y répondre la prochaine fois si vous le désirez. La première concerne l'agence postale.

Madame Poulain :

Excusez-moi, j'aurais voulu rebondir sur la question

Monsieur Mascarte :

Allez-y alors.

Madame Poulain :

Merci. Si vous me permettez. De toute façon, on n'aura pas de réponse, donc ce n'est pas grave. Sur la fermeture du parc au Faubourg Morelle, moi, je note que vous avez bien pris en compte la plainte des habitants, mais en attendant, on fait quoi de nos enfants qui jouent sur la rue, sur la route ? Sur l'analyse des besoins sociaux. Oui, je vous confirme que le mail a été retrouvé, mais dans les spams, désolée. J'avais demandé pourtant à de multiples reprises que toute la communication soit également faite sur l'adresse contact@engagéspourwaziers.fr, ce que vous n'avez jamais voulu faire. Donc, maintenant c'est bien beau de dire que si on va ajouter une autre adresse... Mais j'en prends note. Merci. Que dorénavant toute la correspondance sera adressée également à cette adresse. Sur le Grand livre des comptes, je pense que, quand même, vous devez être en capacité de nous donner un délai indicatif. Je ne fais pas de forcing là-dessus, mais je vous avais aussi invité à fournir les documents au compte-gouttes, si c'était possible. Je ne vous ai pas demandé de tout me donner en une seule fois. On peut commencer par les plus récents et terminer par les plus anciens. Sur la charte de fonctionnement de la cantine scolaire, je souligne quand même que j'ai noté des illégalités et des irrégularités. Donc, je vous demande, effectivement, de la retirer et surtout de détruire les exemplaires que vous avez reçus et, une fois qu'on aura eu le débat en conseil municipal, de proposer la version qui sera adéquate. Et sur le maintien du samedi au Centre Social, je vais revenir, quand même, sur une information intéressante que j'ai entendue hier de monsieur Dogimont qui m'indiquait qu'apparemment, s'il y avait un surcoût de plus de 18 000 euros de la part du Centre Social, ce serait couvert par la mairie. J'ai découvert hier, du coup, cette information qui n'était pas dans... Non, mais je te laisse répondre, si tu le souhaites, il n'y a pas de soucis. Donc, ma question était, finalement, est-ce que cette convention va bouger ou pas ? Et si elle doit bouger, pour moi, elle doit être représentée au conseil municipal. Ou si elle est déjà signée — puisqu'on ne sait pas quand elle sera signée —, on demande à en avoir une copie signée pour avoir la version définitive et pouvoir comparer avec la version qu'on a eue en conseil municipal.

Monsieur le Président :

Juste deux points, Frédéric Dogimont m'a parlé de cet échange que vous avez eu, sur les 18 000 euros. En fait, c'est simplement que, sur le mercredi, la Ville aura un surcoût puisqu'il y aura les repas, bien sûr, il y aura le personnel, la prise en charge du repas, puisqu'on ne couvre jamais, quand on vend un repas, la rentrée du paiement du repas. C'est juste qu'en fait on travaille avec le Centre Social très activement, parce qu'on peut activer un dispositif qui s'appelle les Plans mercredi. Et il faut revoir le plan éducatif de territoire. Donc, on va peut-être pouvoir, justement, aller chercher des financements qu'on n'avait pas sur le samedi grâce au mercredi. Donc, là, ce sont juste des discussions. Ce sont des chiffres ont été évoqués en réunion de bureau pour essayer de regarder. Donc, encore une fois, si vous reprenez mes déclarations, j'ai été très clair, au conseil municipal du 7 avril sur la convention : la convention a l'avantage, par rapport à celle précédemment signée, de cadrer les choses. Du coup, ça donne beaucoup plus d'informations à tout le monde et ça crée de la polémique et du débat. Mais ça qu'on l'ait en conseil municipal, je trouve ça tout à fait normal. Mais ça permet aussi de cadrer les choses. Mais rien ne dit que c'est au 1^{er} septembre, encore une

fois, que les choses vont changer. De toute façon, on ne sera pas prêt à ce moment-là et on va regarder les choses posément. Je peux rassurer tout le monde sur le 1^{er} septembre. Le mercredi n'est pas encore en place. Ce n'était de toute façon pas techniquement faisable. Et après les échanges que l'on a eus le 7 avril là-dessus, on l'avait tout de suite évoqué avec la direction du Centre Social. Et, oui, la convention est signée. Donc, si un jour il faut faire un avenant... Mais, pour moi, la rédaction de cette convention permettrait d'aller jusqu'au bout de la période de deux ans, même avec une bascule et même si on gardait le samedi, d'une façon ou d'une autre. Il y a un petit peu de flexibilité qui est quand même possible.

Madame Poulain :

Je suis désolée, mais sur la question du samedi, on a eu des échanges lors du dernier conseil municipal qui sont inscrits dans le PV, où on vous dit que le mercredi matin c'est bien, mais que c'est au détriment du samedi après-midi. On vous pose la question : "Qu'est-ce qu'on va faire de nos enfants, de ces 80 à 100 enfants, qui sont concernés le samedi après-midi ?" Vous nous indiquez que vous n'êtes pas capable de nous répondre et qu'on verra dans deux ans. Votre réponse, c'est ça. Relisez le PV.

Monsieur le Président :

C'est vous qui avez rajouté : "On verra dans deux ans." Je dis qu'on va y travailler pour que ça se fasse correctement et qu'il y ait des solutions d'accueil palliatives. Quand on discute, je voulais aussi venir hier pour voir un peu si vraiment la colère grondait ou si c'était — ce que je pense en partie —, une instrumentalisation politique de votre part. Je suis vraiment prêt à écouter les parents, essayer de voir s'il y a des solutions. Des fois, ce sont juste des rendez-vous qui sont pris chez l'orthophoniste, etc. Donc, ça peut se régler sur le long terme, si les gens sont prévenus suffisamment avant. Encore une fois, moi je n'ai pas dit le 7 avril qu'on verrait dans deux ans pour trouver une solution. J'ai dit qu'on avait deux ans pour mettre en place. Vous l'avez formulé comme ça. En fait, je comprends, du coup, vos flyers, votre banderole, etc. Vous vous êtes affolés encore une fois.

Madame Poulain :

Donc, vous confirmez que le samedi après-midi, on ne touche pas aux créneaux qui sont là pour nos enfants, et que nos enfants continueront à être accueillis le samedi après-midi et le mercredi matin ?

Monsieur le Président :

À la rentrée, c'est sûr. On va regarder au moment où on basculerait, puisque l'idée, c'était de basculer...

Madame Poulain :

Non, mais je veux dire que cette convention a été rédigée de sorte, qu'entre les lignes, on comprenne que le mercredi matin se fait au détriment du samedi après-midi. Il faut qu'on soit bien clairs. Donc, ne venez pas nous dire dans six mois qu'il n'y a plus de samedi après-midi. Ne venez pas le dire, prenez une position, c'est ce que je vous demande. Arrêtez de tergiverser, parce que si on n'agit pas, vous passez... Voilà. Et comme une lettre à la poste. Non, nous, on agit, parce qu'on est inquiets, que vous ne nous entendez pas et que les parents aussi sont inquiets. Donc, quelle est votre position ?

Monsieur le Président :

Je comprends votre inquiétude. Je vous l'ai dit, je vous l'avais dit l'autre jour. On y travaille, j'ai encore parlé de ce sujet...

Madame Poulain :

Mais "on y travaille", on ne peut plus l'entendre, monsieur Desmons.

Monsieur le Président :

Mais oui, mais attendez, entre le 7 avril et le 19 mai, on ne peut pas trouver de solution.

Madame Poulain :

Non, non, non, mais...

Monsieur le Président :

Il y a eu plusieurs réunions de travail avec la direction du Centre Social sur ce sujet. Donc, là, je peux vous rassurer, ce ne sera peut-être pas exactement sur les mêmes forces. Mais on a des problématiques sur les 12-13 ans qu'il faut absolument surveiller, j'allais dire, à ce moment-là... "C'est le moment où ça peut basculer." Ce sont les mots de la préfète à l'égalité des chances ce matin. Donc, on va regarder. L'État est prêt à regarder avec nous, parce que c'est aussi une histoire de financement. Cette convention, on l'a travaillée essentiellement avec la CAF. La CAF et l'État n'ont pas tout à fait les mêmes prérogatives. J'en parlais avec le directeur du Centre Social ce matin. On parle d'alignement de planètes, mais s'il y a trois planètes — Ville, Centre Social, CAF —, c'est facile. Mais quand on en rajoute deux, qui sont le département et l'État, ça devient très compliqué. Donc, il faut trouver le meilleur compromis. Encore une fois, ce sont les mots qui ont été dits ce matin. C'est trouver la meilleure solution pour les usagers, et que tout le monde s'y retrouve. Je vous demande de cesser vos... Voilà. Vous avez fait part en conseil municipal de cette interrogation. Elle était légitime. Je l'entends. Maintenant d'aller distribuer des flyers devant le Centre Social, encore une fois, vous nuisez à la cause que vous essayez de défendre. Monsieur Mascarte. Et puis, on va pouvoir clôturer le conseil municipal.

Monsieur Bachiri :

Non, mais, excusez... Merci, Roger. C'était juste pour revenir, puisque vous passez très vite sur une question qui va engager quand même nos enfants, sur les ALSH. Assez rapidement, je sais que vous êtes gêné par cette question, mais il faut pourtant l'aborder. Ça se passe au conseil municipal et chacun a le droit à des réponses. Les enfants, l'an passé, on avait pris la décision de les mettre au bâtiment (Georges Prêtre). Le terrain s'y prête bien. D'ailleurs, vous avez même un adjoint qui a reconnu à la réunion publique que c'était un bel endroit, n'est-ce pas, Monsieur Ferez ? Pardon ? "Un poumon vert." Et vous aviez dit aussi — ce n'était pas enregistré —, que c'était un endroit où il faut un maximum de personnes. Les ALSH, c'est l'endroit où on peut avoir un maximum de personnes. Ce bâtiment n'avait pas été choisi à l'époque pour embêter qui que ce soit. Il avait été choisi par la commission, parce qu'on est en proximité, en centre-ville, sur toutes les connexions possibles. C'était le choix numéro un. Le deux qui nous a poussé, c'était quoi ? La partie qui était ombre avec les arbres qui donnaient de l'ombre naturelle à cet endroit-là. Aujourd'hui, vous faites un choix d'aller au stade Gayant, sur un terrain, vous savez tous, qui n'est plus en conformité. D'ailleurs, pour votre information, votre adjoint aux sports a changé un créneau du stade Gayant pour arriver à l'AJP, pour que sa fille puisse jouer sur le terrain de l'AJP qui est meilleur que le stade Gayant. Ils s'entraînent là-bas. Donc très bien. Vos enfants sont importants, je peux l'entendre. Je vais en parler après. On prend la parole là-dessus. Vos enfants sont importants. Le reste des enfants le sont. Le stade Gayant ne permet pas, je vous le dis tranquillement, cette zone d'ombre. Imaginons qu'on soit dans la même période, avec ces mêmes températures en été — ce qui est fort possible. Qu'est-ce qu'on fait de tous nos enfants qui sont, pour la tranche d'âge que vous avez retenue, au stade Gayant ? Qu'est-ce qu'on va faire ? Ce sont ces choix-là que je ne comprends pas. Après, la réponse, au final, c'est quoi ? Parce que nos enfants feraient trop de bruit, par rapport aux oiseaux qui sont au parc ? C'est ça votre réponse ? Je voudrais quand même vous rappeler que si c'est ça votre... Non, mais c'est ça le débat. Le débat, il est là, il n'est pas ailleurs. J'ai pu parler avec certaines personnes, dont je vais taire le nom. Ils nous disent : "On ne comprend pas ce choix de la majorité de mettre nos enfants là-bas. On n'y est pas favorables. Nous n'y sommes pas favorables." La question que je vous pose est simple. Si c'est le problème du bruit avec les enfants et les oiseaux,

je vous invite en tant que maire, puisque vous avez aussi ce pouvoir, au lieu de trahir et de prendre un arrêté sur la rue Coët, l'avenue Guironnet et la rue Pasteur. Vu le nombre de voitures qui y passent, je vous assure qu'elles font beaucoup plus de bruits que nos enfants. Donc, si vous voulez être cohérent, il ne faut pas vous débarrasser de ce poumon vert. S'il y a un poumon vert, alors il doit profiter au maximum de personnes. Et la question que je vous pose avec ça : le bivouac, il va se faire où ? Au même endroit où il va être décalé ?

Monsieur le Président :

Moi, je n'ai pas envie de rentrer dans ce débat-là ce soir. C'est dingue que vous ne fassiez pas confiance aussi au personnel qui travaille sur ces sujets-là. Il y a une proposition qui a été faite. Encore une fois, vous aviez une commission en début de semaine. Vous auriez pu échanger à ce moment-là pour avoir tous les détails. On ne va pas refaire ici, ce soir, le débat : "Oui, il vaut mieux que ce soit au stade Allende ou au stade de Gayant." En tout cas, je suis sûr que vous changerez d'avis à la rentrée de septembre. On en reparlera.

Monsieur Bachiri :

Alors, ne soyez pas étonné qu'on fasse ce jour-là une opération tractage aussi. Voilà.

Monsieur le Président :

Fidèle à vous-même. Monsieur Mascarte.

Monsieur Zair :

C'était dans le programme. Juste une chose. Moi, je m'en fous (inaudible).

Monsieur le Président :

Dans le programme, il n'a jamais été question...

Monsieur Zair :

Dans le programme, il faut s'y mettre quand même.

Monsieur le Président :

D'avoir un poumon vert, tout à fait, mais pas de mettre les ALSH là-bas.

Monsieur Zair :

Je vais vous dire une chose. Vous, vous ne connaissez pas Waziers comme nous, on le connaît.

Monsieur le Président :

Votre arrogance.

Monsieur Zair :

Depuis que je suis né, j'ai toujours vu des gamins au Château de Jérusalem. Alors maintenant, c'est devenu quoi ? C'est devenu un endroit où personne ne peut aller. On en a discuté, on a dit que c'était un bel outil. Moi, honnêtement, il y a des choses que je ne peux pas admettre. On était tous autour de la table pour dire : "Le stade Allende, ça doit être, justement, à cet endroit-là qu'on met les ALSH." Et là, vous ne le faites pas. Vous êtes en train de vous retourner, ce n'est pas normal. Maintenant, si c'est pour faire plaisir à Marie-Jo, moi je vais vous dire, moi, là, je n'en ai rien à foutre de ça.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr.

Monsieur Zair :

Vous êtes chiant.

Monsieur le Président :

Monsieur Zaïr, on a un très bel équipement, qui a fait polémique à l'US Mineurs, qui est la salle de convivialité. Le stade Gayant ne sert pas en juillet. Il y a de l'ombrage là-bas. Vous verrez que tout ce que vous dites, vous êtes bloqués dans votre arrogance. Vous connaissez mieux Waziers que tout le monde, c'est ce qui s'est sorti à la réunion publique, l'avenue Guironnet... On peut changer des choses, et vous verrez. Si c'est un échec, on retravaillera la copie, mais vous verrez... Monsieur Mascarte.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte.

Monsieur Bachiri :

Monsieur Desmons, dans votre discours de départ, vous avez considéré et vous avez convenu avec nous que le terrain n'était plus praticable. Vous-même, vous l'avez dit en début de séance. Vous dites que ce terrain n'est plus au rendez-vous. Il s'est abîmé fortement. Vous êtes à l'aise à dire que nos enfants... Je vous invite, allez-y. Non, mais, Monsieur Desmons, est-ce que demain matin...? Donnez-moi un rendez-vous dans la semaine. Donnez-nous un rendez-vous dans la semaine pour qu'on aille sur le terrain. Je vous ferai voir les endroits où on peut s'abîmer le genou, on peut s'abîmer, se faire une entorse en cinq minutes. Sébastien, tu l'as vu, ce terrain ou pas ? Regarde-moi dans les yeux. Mais, Sébastien, tu peux ? Sébastien, regarde-moi dans les yeux. Tu es à l'aise de mettre entre 150 et 300 enfants à cet endroit-là ? Ils pourraient s'abîmer le genou, une entorse et rentrer en septembre avec des béquilles ? C'est ça qu'on va dire à nos enfants ?

Monsieur Ferenz :

Alors, je suis à l'aise, parce que pour ceux qui me connaissent, ils savent comment je réfléchis. Déjà, quand on compare ce terrain-là par rapport à un terrain quelconque, c'est-à-dire même au stade Allende, où la partie herbée est cabossée. Donc, à mon sens, il y a plus de risques pour les enfants à courir dans l'herbe qui est au stade Allende — j'ai bien dit la partie herbée à s'amuser et puis à faire des activités. Non, soyons d'accord. Je veux dire, quand on est sur un terrain en herbe, avec des bosses, etc., il y a quand même plus de risque que s'entraîner ou faire des activités sur un terrain synthétique. C'est à voir. Ça c'est un autre sujet. Je voulais répondre sur ça. Et deuxièmement, je tiens à préciser une chose. Ce n'est pas moi qui fixe les créneaux. Effectivement, j'ai ma fille qui joue au foot.

Monsieur Bachiri :

Par contre, c'est vous qui l'avez fait bouger. On est d'accord ?

Monsieur Ferenz :

Mais non, ce n'est pas moi, mais non. Ce n'est pas moi qui ai fait bouger quoi que ce soit. La décision revient à l'US Mineurs de positionner. Il y a des créneaux, et c'est eux qui les prennent. Si c'est disponible, tout à chacun. Je pars du principe qu'on a la chance d'avoir des bâtiments et des terrains. Je favorise au maximum l'utilisation des bâtiments, des créneaux — même quitte à repousser des créneaux, etc. —, pour satisfaire tout le monde. Mais c'est à la charge des associations et qui proposent ces activités.

Monsieur Bachiri :

Ce qui me surprend, c'est ce revirement de situation, puisqu'à l'époque où nous avons échangé ensemble — et quand je dis ensemble, vous toutes et tous ici — sur l'idée que l'endroit était approprié pour cela. Et un an après, souvenez-vous, on avait déjà eu un débat, puisque Marie-Jo Caron n'était

pas à l'aise pour qu'on puisse faire des travaux à cet endroit-là sur la partie herbe. Ce n'est rien, qu'à cela ne tienne. Aujourd'hui, pour faire plaisir à votre majorité municipale — parce qu'il faut garder ces 15 personnes qui votent. C'est vachement important. Vous faites quoi ? Vous mettez nos enfants en difficulté pour garder votre majorité. C'est inacceptable. Moi, je vous le dis, c'est honteux. Et vous devriez simplement vous regarder et poser les bonnes questions à votre conscience. Après avoir augmenté de 480 %, on va mettre nos enfants sous le soleil, sous le cagnard. Bravo, on vous félicite. Socialement parlant, vous êtes les meilleurs. Ne changez rien !

Monsieur Zair :

Ils ne vont pas marcher sur le terrain herbe en plus, ça va être compliqué de ne pas les faire marcher dessus.

Monsieur le Président :

Alors, monsieur Bachiri ayant dit ce qu'il avait à dire et le temps de parole sur ce sujet-là par le groupe Engagés a été élevé. Comme je ne peux pas laisser dire tout ce qui a été dit là, je vais proposer que monsieur Dogimont donne une petite explication sur les arguments clés. On clôture le débat sur ce sujet-là. Et monsieur Mascarte pourra poser ses questions ou d'autres questions diverses supplémentaires.

Monsieur Dogimont :

Alors, vu que je dois me justifier sur ce choix précis, pour quelles raisons avez-vous procédé à ces modifications ? La première, mais il y en a plusieurs. L'Espace culturel est un bâtiment distingué des Rubans du Patrimoine. On ne va pas le dire, vous le savez tous. Les espaces alloués aux accueils doivent être adaptés aux besoins de l'enfant qui va y dépenser son énergie, besoins physiques, courir, se reposer, se nettoyer. Le stade Gayant dispose de nombreux atouts : équipements sanitaires complets, dont une infirmerie. Pas l'Espace culturel. Espace vert, donc, il est proche de Bernicourt et du stade Allende. Il n'est pas utilisé en juillet. Il est entièrement sécurisé. L'Espace de stockage peut se faire sous les tribunes. Le Club House pour les pauses. Arrêtez de me dire comme Allende. Dans ce cas-là... Voilà, c'est... OK. Aucun aménagement à réaliser. C'est prévu pour les sportifs, pas comme l'Espace culturel. Il y a eu un incident au Bivouac l'année dernière. Des jeunes sont venus perturber la nuitée. Nous souhaitons que le parc de l'Espace culturel reste un lieu calme pour ceux qui souhaitent y passer un moment et restant accessible aux Wazierois. En plus, il est proche également du lieu de la restauration à Guironnet. Voilà.

Monsieur le Président :

Monsieur Mascarte, si vous avez des questions.

Monsieur Michon :

Et madame Parnetzki et moi.

Monsieur Mascarte :

Vous me permettrez de rajouter une petite cerise sur le gâteau suite à l'intervention de monsieur Bachiri concernant les ALSH. Il me semble que j'ai entendu parler de la salle de convivialité de l'US M. Ça tombe bien — oui, j'ai toujours votre papier. Un seul projet mené à son terme au cours de ce mandat, une buvette de plus de 200 000 euros. Aujourd'hui, je crois que vous êtes bien contents de trouver cette buvette à 200 000 euros. Non, mais ça, vous l'avez dit et qui n'a jamais été une buvette. Ensuite ? Comment ? (inaudible) Ensuite, si on fait ça pour la faune, la flore, l'ornithologie. Moi, ça ne me dérange pas. Mais dans ces cas-là, il faut commencer à interdire les feux d'artifice à Bernicourt. Ça doit nuire grandement au boisage, au gibier, etc. Les lapins, parce que vous savez que ça se promène un petit peu partout. C'était la petite cerise sur le gâteau. Maintenant, j'avais deux choses donc à vous présenter en question diverses. Vous pour y répondre la prochaine fois. Pour moi, il n'y a aucun problème.

C'est l'agence postale de la cité Notre Dame. Sachez que, si je ne me trompe pas, elle devait être

classée, cette agence. On parle de l'abattre et d'y faire un parterre de fleurs. Je voulais savoir exactement ce qu'il en était. Je ne reprendrai les propos de monsieur Michon. On sait très bien, je veux dire qu'il y a des ondes actuellement qui circulent. Voilà, sachant que l'agence postale fait quand même partie réellement de l'ADN de la cité Notre Dame, même si les corons n'existent plus. La cité Notre Dame, c'était un échange de vie, de culture, c'est-à-dire entre toutes personnes, de toutes nationalités. Il y avait un personnel qui travaillait à la fois pour la Poste et la commune. Il y avait des échanges, le bureau n'était pas grand. Les gens attendaient dehors. Il y avait la convivialité. C'était et je le dis, je le répète, l'ADN de Waziers et un échange de vie multiculturel. Voilà. Je voulais avoir des réponses par rapport à cette agence postale.

Et ensuite, deuxième question, ça concerne également **la voiture publicitaire**. Vous n'êtes pas sans savoir que des annonceurs ont cofinancé, on va dire, la voiture. Actuellement, on la voit très peu. Donc, très succinctement pour voir son utilité. Est-ce qu'on peut connaître son kilométrage par exemple ? Je ne sais pas, parce qu'apparemment, ça va faire un an et demi, deux ans, au mois d'octobre. Et personnellement, je ne vois pas cette camionnette. Alors, soit on fait des économies budgétaires, c'est-à-dire en ne la sortant pas, au détriment des Wazierois, ou soit qu'on a pris les cofinanceurs, on va dire, pour des payeurs, au final. Et le véhicule ne sert à rien. Donc, si je pouvais avoir une réponse également. Concernant l'utilisation, je suppose qu'il y a une planification du véhicule à l'année. Il y a les carnets de sortie du véhicule qui doivent toujours exister. Si on peut visionner également avoir une copie de ces carnets, voir vraiment l'utilisation du véhicule. Voilà. J'en ai fini pour mes deux questions.

Monsieur le Président :

Madame Parnetzki.

Madame Parnetzki :

Merci. Je voudrais simplement poser une question. Il y a un texte sur le télétravail. Je voudrais savoir si les agents ont eu l'indemnité forfaitaire pour les agents publics à compter du 1er septembre. Donc, c'était 2021. L'État, le territorial et les hospitalières ont droit à ces 220 par an ou 2,50 l'indemnité. Dans mon entreprise, on l'a eu. Donc, je me pose la question. Si vous l'avez payée aux agents territoriaux. Merci.

Monsieur le Président :

Troisième question enregistrée, monsieur Michon.

Monsieur Michon :

Oui, deux autres questions. Deux mots peut-être sur le débat par rapport au stade Gayant. On parlait tout à l'heure de la montée en R1. Le terrain, à mon avis, nécessite, pendant la période de fin juin, de mi-juin à juillet, un traitement, parce qu'il est dans un état déplorable. Si les entreprises ont travaillé dessus en même temps que les ALSH, ça me paraît un peu compliqué, en sachant que le 1er août, les entraînements vont reprendre pour la R1. Donc, on a juste cette partie-là. On a six semaines, en général, pour la remise en état du terrain. On va voir les gamins partout et ils ne pourront pas approcher du terrain. Ça ne me paraît pas une solution vraiment viable. Ma question suivante. Il s'agit du marché de restauration scolaire. Normalement, il se termine à la fin du mois de juillet. Si mes souvenirs sont exacts. Or, on n'entend pas parler de relancer un marché, de prolonger celui-là. On aimerait savoir quelles sont les intentions de la municipalité sur cette question-là. Autre question. J'ai appris que l'animation de la fête des mères sera la pièce de théâtre qu'on a eu l'occasion de voir ici, avec Claudine, sur la parentalité. Bon, même si je trouve que ça ne correspond pas à un spectacle de fête des mères. Mais ça, c'est, chacun jugera. Mais ce qui me dérange beaucoup, c'est que j'ai appris que le paiement de cette troupe de théâtre se ferait par l'intermédiaire de la cité éducative. Je vous avoue que je ne partage pas du tout — et je tiens à vous le dire aujourd'hui que je ferai une intervention à la prochaine réunion de la Caisse des écoles. Parce que sincèrement, à mon avis, la réussite éducative n'est pas faite pour payer ce type d'activité, à l'occasion d'une fête des mères. Voilà.

Monsieur le Président :

Les six questions sont enregistrées. Je vous remercie. La séance est close. On se retrouve le 30 juin. Vous allez recevoir aussi, dans quelques jours, les propositions pour le deuxième semestre. A priori, ce sera le jeudi 22 septembre, le 17 novembre et le 14 décembre. Les prochains conseils municipaux. Et n'oubliez pas d'aller signer.